

Rapport 2022 sur la durabilité

Rapport sectoriel de l'assurance suisse

Sommaire

1	Préambule	3
2	Indicateurs-clés sur la durabilité	4
3	La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance	5
3.1	Assurance durable	6
3.2	L'approche stratégique de l'ASA	8
3.3	Les principales problématiques et difficultés	10
4	La durabilité et l'exercice de notre activité	11
4.1	Connaissance et gestion des risques	12
4.2	Placements de capitaux	14
4.3	La souscription de risques d'assurance	18
4.4	Prévoyance maladie	21
4.5	Prévoyance vieillesse	23
5	La durabilité en entreprise	25
5.1	Le monde du travail	26
5.2	Les processus opérationnels	28
6	Transformation, transparence et transfert de connaissances	31
6.1	Coopération pour un développement durable	32
6.2	Le test de compatibilité climatique PACTA	34
6.3	Communication sur la durabilité	37
	Glossaire	39
	À propos de l'ASA et de ce rapport	40

1

Préambule

Madame, Monsieur, chères lectrices, chers lecteurs,

Par son évaluation des risques et leur prise en charge, son cœur de métier, et en sa qualité d'investisseur institutionnel de poids, le secteur de l'assurance contribue à la durabilité environnementale, financière et sociale. Il s'affirme en conséquence comme un acteur précieux de l'économie réelle sur la voie de la durabilité.

Il s'agit déjà du quatrième rapport annuel qui revient sur les diverses activités déployées en matière de durabilité au sein de notre secteur. Celles-ci sont systématiquement guidées par le souci de préserver, pour les générations futures, des conditions de vie au moins égales à celles que nous connaissons aujourd'hui.

Cette profession de foi du secteur de l'assurance n'est pas une coquille vide: elle est, au contraire, inscrite dans sa stratégie. Les assureurs de choses en particulier ont un intérêt naturel à ce que l'économie et la société soient orientées vers le long terme. L'engagement en faveur d'un développement durable du secteur de l'assurance constitue l'une des cinq principales orientations de la stratégie de l'Association Suisse d'Assurances ASA, à laquelle sont affiliés 70 assureurs directs et réassureurs environ exerçant au niveau national comme à l'international dans le domaine des assurances de choses, des assurances vie et de l'assurance-maladie complémentaire.

Le développement durable, tel qu'il est inscrit dans la stratégie de l'ASA, ne vise pas simplement la neutralité carbone des placements de capitaux. Comme il ressort clairement des 17 objectifs de durabilité de l'ONU, la durabilité revêt trois dimensions – écologique, financière, sociale. Seule

une économie stable et innovante permet de générer les fonds nécessaires à la décarbonation et de développer de nouvelles technologies qui soient respectueuses de l'environnement. Pour y parvenir, une réglementation orientée sur le marché et un environnement fiscal favorable sont incontournables. Au regard de son rôle subsidiaire en matière de réglementation, le législateur est censé se concentrer sur l'instauration de conditions d'exercice propices, notamment en s'efforçant de limiter l'endettement public afin de ne pas pénaliser la force d'innovation des entreprises par une fiscalité trop lourde ou un environnement monétaire instable. En d'autres termes, il s'agit de ne pas saper les efforts entrepris en faveur de la durabilité écologique.

Le rapport 2022 sur la durabilité du secteur suisse de l'assurance ne prétend nullement à l'exhaustivité. Il ambitionne néanmoins de dresser un état des lieux transparent des avancées de la branche en la matière, ceci en s'appuyant sur les données chiffrées disponibles. Par ailleurs, il souligne les difficultés qu'elle devra surmonter, notamment dans ses discussions avec le législateur, pour jouer pleinement son rôle d'acteur de premier plan de l'économie réelle. À charge pour les solutions d'assurance et de financement de stimuler l'innovation et d'aider, de manière ciblée, les entreprises en transition vers davantage de durabilité à atteindre leurs objectifs.



Dr. Rolf Dörig

Président



Urs Arbter

Directeur

1 Préambule

2 Indicateurs-clés sur la durabilité

3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

5 La durabilité en entreprise

6 Transformation, transparence et transfert de connaissances

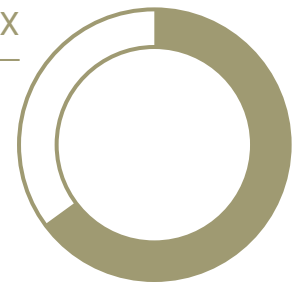
Glossaire

À propos de l'ASA et de ce rapport

2 Indicateurs-clés sur la durabilité

PLACEMENTS DE CAPITAUX

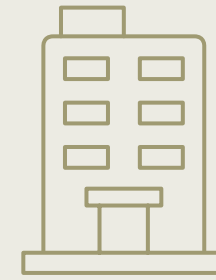
65%



des assureurs mesurent une partie plus ou moins grande de l’empreinte carbone de leurs portefeuilles

PLACEMENTS DE CAPITAUX

14,8 kg/m²



valeur médiane des émissions des biens immobiliers détenus directement dans le portefeuille (PACTA)

PLACEMENTS DE CAPITAUX



19,2

milliards de CHF
d’investissements à impact

OPERATIONS UND MITARBEITENDE



3480 kWh

de consommation totale d’énergie par poste à plein temps

OPÉRATIONS ET EFFECTIFS

1,33

tonne de CO₂
Empreinte carbone par
poste à plein temps



OPÉRATIONS ET EFFECTIFS



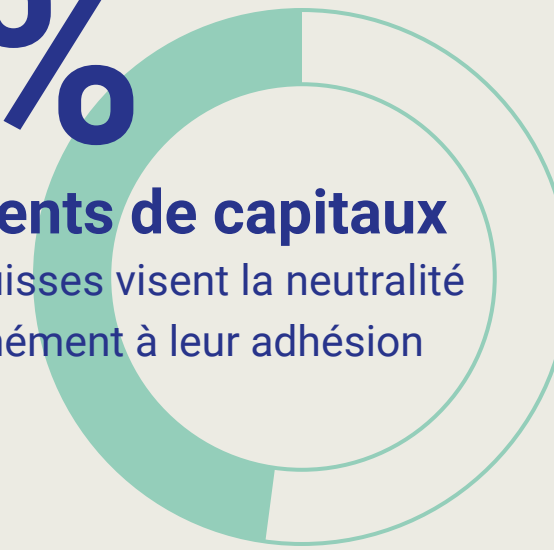
3562 km

de déplacements professionnels par poste à plein temps

TRANSPARENCE ET ADHÉSIONS

48%

des placements de capitaux
des assureurs suisses visent la neutralité
carbone conformément à leur adhésion
à la NZAOA



TRANSPARENCE ET ADHÉSIONS



29%

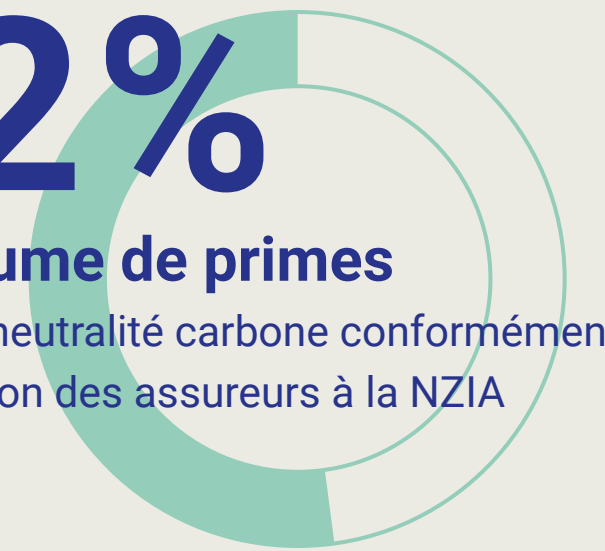
des assureurs établissent déjà
leur rapport conformément aux
recommandations de la TCFD

TRANSPARENCE ET ADHÉSIONS

52%

du volume de primes

visent la neutralité carbone conformément
à l’adhésion des assureurs à la NZIA



SOUSCRIPTION (UNDERWRITING)



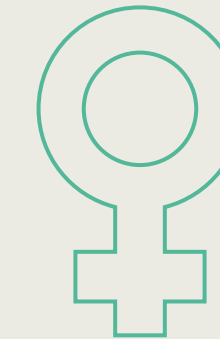
Analyse relative à
l’intégration des critères
ESG lors de la sous-
cription aux fins de transmission de
connaissances dans le secteur

(s’appuie sur les lignes directrices PSI)

OPÉRATIONS ET EFFECTIFS

32%

de femmes aux postes
de direction



OPÉRATIONS ET EFFECTIFS

2106

personnes en formation



- 1 Préambule
- 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l’assurance
- 4 La durabilité et l’exercice de notre activité
- 5 La durabilité en entreprise
- 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances

Glossaire

À propos de l’ASA et de ce rapport

La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance

En Suisse, les assureurs s'engagent depuis 2018 en faveur des Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et de ceux de l'Accord de Paris. Au regard des actifs sous leur gestion, ils ont effectivement un rôle à jouer dans la discussion sur les placements de capitaux neutres en carbone. De surcroît, par leurs mesures de prévention, leur gestion des risques liés à la durabilité et leur utilisation responsable des ressources, ils contribuent largement à la réalisation des objectifs de durabilité pour la Suisse.

- 1 Préambule
- 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 3 **La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance**
 - 3.1 Assurance durable
 - 3.2 L'approche stratégique de l'ASA
 - 3.3 Les principales problématiques et difficultés
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité en entreprise
- 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances

Glossaire

À propos de l'ASA et de ce rapport

3.1 Assurance durable

Le rôle des assureurs consiste dans l'identification et la réduction des risques, le développement de solutions novatrices pour le transfert des risques et l'amélioration de la performance de leur propre entreprise. Prise en charge collective des risques et prévoyance étant érigées comme principes de base, leur modèle économique est orienté à long terme et vers l'intergénérationnel.

Le secteur participe ainsi de manière déterminante à la préservation de la résilience financière des individus et de celle de l'économie nationale ainsi qu'à la durabilité écologique, sociale et économique. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte lors de la souscription des assurances (*underwriting*), dans les décisions d'investissement et lors de la collaboration avec les clients et les autres parties prenantes. En conséquence, les assureurs cultivent de plus en plus une vision globale de leur activité et abordent les opportunités et les risques ESG d'une manière qui stimule la croissance de leurs activités, le renforcement de leur marque et le développement durable.

Il existe trois domaines clés dans lesquels le secteur de l'assurance peut jouer un rôle significatif. Il s'agit premièrement de l'intégration systéma-

tique de la durabilité dans son propre modèle économique ; deuxièmement de l'accompagnement de la transformation de l'économie et de la société vers le zéro net ; et, troisièmement, de la transparence et de la collaboration sur les questions de durabilité.

Allier durabilité et modèle économique

Les assureurs s'appliquent de plus en plus à mettre en oeuvre des stratégies ciblées, adaptées à la taille et aux objectifs de leur entreprise et qui soutiennent une démarche anticipatrice et durable. À cet effet, ils s'efforcent de combiner leur modèle économique avec les critères ESG, ceci tout le long de la chaîne de création de valeur de l'assurance : de la clientèle, avec laquelle ils concluent des affaires, à un mode de gouvernance plus durable en passant par le placement de l'argent des personnes assurées et leur collaboration avec leurs partenaires commerciaux et autres parties prenantes. Une gouvernance responsable implique de reconnaître les problématiques ESG comme autant d'opportunités et de les prendre en compte avec un esprit innovateur afin d'en tirer un avantage concurrentiel. Une vision claire contribue à la réussite de la transition nécessaire vers une économie respectueuse du climat. De plus en plus, les directions des compagnies d'assurances considèrent donc la durabilité aussi comme un élément indissociable des stratégies de croissance.

Soutenir le changement écologique

De nombreux assureurs intègrent les aspects de durabilité pertinents au regard de leurs activités. C'est notamment le cas en ce qui concerne les répercussions du changement climatique. Dans cette optique, ils renforcent leur capacité à supporter les risques climatiques. Ils réévaluent par exemple l'allocation de leurs investissements, se fixent des objectifs de réduction des émissions de CO₂ pour leurs portefeuilles de placement et définissent des incitations pour encourager leur clientèle à adopter un comportement économe en ressources. Les mesures en faveur d'une plus grande efficacité énergétique et du lancement d'une économie circulaire ne s'inscrivent pas au seul bénéfice des assureurs eux-mêmes, mais aussi à celui de tous les secteurs qui mettent en oeuvre des solutions respectueuses du climat afin d'atteindre une trajectoire de développement neutre en carbone.

Les assureurs accompagnent leurs partenaires commerciaux dans cette transition vers le zéro net. Ainsi, dans le cadre de leur relation commerciale, ils tiennent leurs assurés informés lors de l'examen de la diligence et du dialogue actionnarial. En leur qualité d'investisseurs, nombre d'assureurs utilisent l'exercice de leurs droits de vote pour orienter vers davantage de durabilité les décisions commerciales des entreprises



↑
↓
3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance

3.1 Assurance durable

3.2 L'approche stratégique de l'ASA

3.3 Les principales problématiques et difficultés

dans lesquelles ils investissent. De la sorte, ils réduisent le vide en matière de protection (*protection gap*) qui résulterait sinon de l'accélération du changement climatique et améliorent la prévention des sinistres.

Coopération et transparence

Au regard des défis que représente la durabilité, les approches coopératives gagnent en importance. La transparence sur les principales problématiques liées aux critères ESG et l'alignement sur les normes internationales en constituent les fondements. La contribution des assureurs est essentielle en leur qualité de membres d'initiatives multipartites, telles que les alliances zéro net.

Par leur engagement spontané, ils encouragent un secteur de l'assurance inclusif et durable. De surcroît, les compagnies d'assurances doivent s'efforcer, conjointement avec l'économie réelle, d'obtenir des normes plus intelligibles et d'améliorer la qualité des rapports ainsi que celle des données. Non seulement les coopérations accélèrent la mise en oeuvre de la transformation dans le secteur des services financiers, mais elles permettent à l'ensemble de l'économie de progresser. Les parties prenantes intéressées peuvent suivre le succès de l'intégration des critères ESG à travers un éventail de plus en plus large de paramètres de durabilité.

3.2 L'approche stratégique de l'ASA

« Ancrer la durabilité, permettre l'innovation », telle est la cinquième orientation de la stratégie 2020 – 2024, de l'ASA. L'association y prône une notion globale de la durabilité¹ qui englobe aussi bien les Objectifs de développement durable des Nations Unies que ceux de l'Accord de Paris sur le climat. En s'appuyant sur ses compagnies membres et le secteur dans son ensemble, l'ASA espère ainsi faire avancer la transformation durable.

L'engagement de l'association

L'association aide les assureurs à concrétiser les exigences de durabilité, par exemple par le biais d'échange d'expériences, de l'identification des potentiels d'amélioration et de l'élaboration commune d'outils et de conditions d'exercice appropriées au sein de ses organes. En outre, elle soutient les initiatives volontaires et spontanées.

En 2018, l'ASA rejoint les partenaires du réseau de [Swiss Sustainable Finance](#). En 2021, l'ASA accède au rang de *supporting institution* de la [Net-Zero Asset Owner Alliance \(NZAOA\)](#) et appuie ainsi les efforts de ses membres en faveur de l'assainissement de leurs portefeuilles de placement d'ici 2050 en privilégiant les activités neutres en carbone.

En 2023, elle adhère aux [Principes pour une assurance responsable \(PSI\)](#), de l'anglais *Principles for Sustainable Insurance*, afin de promouvoir les conditions d'exercice nécessaires à une place financière durable en Suisse, y compris pour les affaires d'assurance.



¹ En la matière, la devise est la suivante : « L'ASA s'engage en faveur d'une évolution durable de l'industrie de l'assurance en contribuant activement à relever les principaux défis écologiques, économiques et sociétaux. »

Durabilité financière

Dans une compréhension globale, la durabilité signifie que la génération actuelle peut répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs et de choisir leur mode de vie. Cette exigence va au delà de la dimension écologique et concerne également les aspects financiers et sociétaux. Elle présuppose que la transition de l'économie et de la société vers la durabilité soit soutenue financièrement.

Énergie renouvelable, infrastructures efficaces dans l'utilisation des ressources et conditions de travail appropriées : autant d'exemples d'investissements possibles en faveur d'une économie durable. En la matière, tant l'argent public que les flux financiers privés jouent un rôle non négligeable. La priorité du législateur réside avant tout dans la création d'un contexte propice, comme l'instauration d'un environnement monétaire stable qui renforce la capacité d'innovation des compagnies d'assurances.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'un endettement public croissant pèse sur les générations futures. Un endettement élevé et la charge fiscale qui en résulte peuvent freiner les investissements urgents et nécessaires pour affronter les défis écologiques. Le modèle économique des assureurs joue ici un rôle important, car il offre une couverture financière en cas d'événements imprévus et allège ainsi la charge qui pèse sur le capital des particuliers et des entreprises. De la sorte, il participe à la préservation d'une marge de manoeuvre financière suffisante pour stimuler l'innovation et la transformation.



3.3 Les principales problématiques et difficultés

Une approche globale de la durabilité implique la prise en considération des liens entre les évolutions financières, écologiques et sociales. Pour le secteur de l'assurance, deux problématiques ont été au coeur de l'actualité politique et réglementaire l'année dernière.

Réforme urgente de la prévoyance vieillesse

Véritable gageure, la réforme de la prévoyance vieillesse suisse constitue l'une des préoccupations majeures de la société selon le [baromètre des préoccupations du Credit Suisse](#). Pour les assureurs, celle-ci est urgente et devrait être menée à bien le plus rapidement possible. Du fait de l'évolution démographique et de l'allongement de l'espérance de vie, les rentes de l'assurance vieillesse et survivants de droit public (AVS/1^{er} pilier) et celles de la prévoyance professionnelle (LPP/2^e pilier) doivent être versées à un nombre croissant de personnes et pendant une durée de plus en plus longue. Le nombre de cotisants par allocataire continue dès lors de s'inscrire à la baisse en AVS et les déficits se creusent.

En ce qui concerne la LPP, cependant, il y a une redistribution antisystème des personnes actives vers celles à la retraite. Suite au « Oui » à la stabilisation de l'AVS (« AVS 21 ») en septembre, la réforme de la

prévoyance professionnelle est au premier plan. Entre-temps, la réforme de la LPP a passé le cap du vote final dans le cadre du processus parlementaire. Le référendum a alors été lancé, et il faut donc s'attendre à ce que la réforme de la LPP soit soumise au peuple au cours du premier semestre 2024.

L'évolution de la réglementation dans le domaine de la finance durable

Concernant la problématique de la finance durable, les choses ont beaucoup évolué depuis le dernier rapport. Ceci tant au niveau des associations du secteur financier, qui ont (une fois encore) édicté des règles de manière spontanée, qu'au niveau fédéral. Le 16 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié son « [Rapport sur la finance durable : champs d'action 2022-2025](#) ». Les champs d'action et les mesures ainsi définis visent à assurer à la place financière une position de leader en matière de développement durable.

Dans une [prise de position](#), le Conseil fédéral a par ailleurs défini les prochaines étapes en vue de prévenir l'écoblanchiment (*greenwashing*) sur le marché financier. Il vise le développement d'une compréhension commune des cas où des produits ou des services financiers peuvent être qualifiés de durables. Des approfondissements et des activités concrètes sont à attendre sur cette problématique en particulier qui ne manqueront pas de concerner également le secteur de l'assurance.

L'ASA a participé à la collecte d'informations du Secrétariat d'État aux questions financières internationales sur l'écoblanchiment et a souligné la confusion généralement engendrée par des dispositions réglementaires non coordonnées dans le temps et sur le fond. L'essentiel pour le secteur de l'assurance, c'est que le cœur de métier des assureurs, c'est-à-dire les

produits à risque classiques, n'entre pas dans le champ d'application des mesures prévues et que ce dernier soit limité à la gestion d'actifs pour des tiers (*third-party asset management*) réalisée par les assureurs.

HAUSSE CONTINUE DE LA TEMPÉRATURE MONDIALE

La Suisse et l'Europe ont connu le deuxième été le plus chaud depuis le début des mesures, avec des périodes de canicules, des températures records et un manque de précipitations massif et persistant. Dans certains pays d'Europe, l'eau a dû être rationnée. Jusqu'ici, les scénarios climatiques n'avaient pronostiqué une telle évolution que pour le milieu du siècle. À la suite du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat publié au printemps et de la conférence mondiale sur le climat COP27 en novembre, une profonde inquiétude a gagné l'opinion publique qui craint que les efforts de réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre n'avancent pas assez vite.

Selon le baromètre des préoccupations du Credit Suisse, l'environnement n'est pas uniquement la préoccupation majeure des Suissesses et des Suisses. Pour le secteur suisse de l'assurance, la protection du climat continue de relever au nombre de ses missions premières, car les assureurs sont directement concernés à l'actif comme au passif de leur bilan.

La durabilité et l'exercice de notre activité

Les effets du changement climatique exercent une influence directe sur les activités de l'assurance du fait de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres majeurs. Par le biais de leurs placements de capitaux, les assureurs disposent d'un levier puissant pour contribuer à la durabilité. Dans le cadre de la gestion des risques et de la souscription, ils ont un intérêt naturel à contenir le changement climatique et s'intéressent de près à ce sujet.

- 1 Préambule
 - 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
 - 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance
 - 4 La durabilité et l'exercice de notre activité**
 - 4.1 Connaissance et gestion des risques
 - 4.2 Placements de capitaux
 - 4.3 La souscription de risques d'assurance
 - 4.4 Prévoyance maladie
 - 4.5 Prévoyance vieillesse
 - 5 La durabilité en entreprise
 - 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances
- Glossaire
À propos de l'ASA et de ce rapport

4.1 Connaissance et gestion des risques

L'identification et l'évaluation des risques ainsi que les mesures de protection et de prévention relèvent du cœur de métier de l'assurance. Les plus grands acteurs du marché ont donc développé très tôt des approches globales de gestion des risques qui intègrent également des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En la matière, les risques de durabilité ne constituent pas un type de risque distinct. Ils sont plutôt un facteur de risques aggravant et influent sur les types de risque classiques, à savoir risque actuariel, risque de marché, risque de liquidité ou risque de réputation par exemple. Comme les risques de durabilité s'inscrivent par essence à moyen et long termes, il faut revoir et peaufiner en permanence les modèles permettant de les appréhender. À cet égard, la principale difficulté réside dans le peu de données disponibles.

Un paysage dynamique des risques ESG

La prise en compte des aspects ESG dans la gestion des risques s'appuie en outre sur le principe de la « double matérialité ». Les assureurs doivent non seulement s'interroger sur la manière dont ils sont eux-mêmes concernés par une problématique liée à la durabilité, mais aussi réfléchir à l'impact potentiellement négatif sur l'environnement et la société de l'activité qu'ils exercent comme investisseurs et assureurs.

Reflète partiel de l'évolution des valeurs au sein de la société, la dynamique du paysage des risques ESG ajoute encore à la complexité. Afin de prévenir tout risque de réputation, l'anticipation des futurs risques liés à la durabilité s'avère donc une compétence essentielle. Il s'agit par exemple de la perte de la biodiversité comme risque de durabilité émergent.

Les risques liés au changement climatique

À moyen et long termes, la révision de l'analyse des risques s'impose surtout du fait du changement climatique.² Pour un exercice durable de son activité, le secteur suisse de l'assurance doit donc se pencher sur la transition vers la neutralité carbone (zéro net). Il lui faut notamment avoir comme objectif la prévention des risques de transition liés au changement climatique et l'atténuation de leurs conséquences sur l'économie. Les modèles climatiques fournissent à ce sujet des prévisions assez concrètes sur l'évolution de la température moyenne.

² [Global Risks Report 2023](#), WEF, 2023

Une difficulté majeure réside dans les hypothèses à formuler pour les scénarios de changement climatique et leurs incertitudes inhérentes. Lors de l'évaluation prévisionnelle des risques, les valeurs moyennes ne sont pas les seuls éléments décisifs, c'est surtout l'évolution des distributions de probabilité sous-jacentes qui est déterminante. Les assureurs s'intéressent essentiellement aux valeurs extrêmes de la distribution (tail). Les informations disponibles en la matière sont nettement moins nombreuses et souvent plutôt vagues.

Pour comprendre les mécanismes du réchauffement climatique mondial, les évolutions potentielles sont en outre examinées, à titre d'exemple, à l'aide d'analyses de scénarios. Les conclusions ressortant de ces analyses rencontrent un grand intérêt, notamment auprès des investisseurs. Les scénarios climatiques devraient désormais également être pris en compte lors de la planification des activités et de l'élaboration de la stratégie commerciale des compagnies ainsi que dans les rapports publiés par le secteur de l'assurance.

LA BIODIVERSITÉ

La perte de la diversité biologique (diversité des espèces, écosystèmes, patrimoine génétique) peut mettre en danger les conditions de vie et les sources de revenus. Les risques auxquels sont exposés les entreprises et les investisseurs sont multiples – et d'ores et déjà très concrets. Plus de la moitié du produit intérieur brut mondial dépend de la nature et des services qu'elle fournit. La biodiversité est indispensable à une alimentation saine et nutritive et améliore les conditions de vie ainsi que la productivité agricole. Selon les estimations du [DNB Biodiversity Working Group](#), la perte mondiale de diversité biologique pourrait se situer entre 1,7 billion et 3,9 billions de francs par an. La protection de la nature et des animaux est essentielle à la stabilisation des écosystèmes et à la protection contre des dangers tels que la pénurie de matières premières et les risques sanitaires. En conséquence, les investisseurs accordent une attention grandissante à la biodiversité. En leur qualité de parties prenantes de l'économie financière et réelle, ils exigent la publication des répercussions et des rapports de dépendances ainsi que des opportunités et des risques liés à la biodiversité découlant du modèle économique. Quelques assureurs précurseurs utilisent les travaux de la [Task Force on Nature-related Financial Disclosures \(TNFD\)](#) comme cadre pour l'élaboration de leur future stratégie en matière de biodiversité.



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

4.2 Placements de capitaux

En 2021, les placements de capitaux des assureurs privés suisses s'élevaient à quelque 570 milliards de francs³, soit le septuple des dépenses ordinaires de la Confédération pour la même année. Les assureurs ne peuvent toutefois pas disposer librement de ces fonds, car ils appartiennent en premier lieu à leurs clientes et clients. Ces derniers les leur ont confiés à titre temporaire sous la forme de cotisations. Dans le cadre de leur activité de gestion et de leurs décisions de placement, les assureurs sont donc tenus de respecter les contrats passés avec la clientèle ainsi que les directives du législateur.

Ils doivent par exemple veiller systématiquement à être en mesure d'honorer à tout moment l'intégralité des paiements pour sinistres et des prestations versées sous forme de rente garanties. À cet égard, le « principe de la personne prudente » revêt une importance toute particulière. Dans l'intérêt de leur clientèle, les assureurs veillent donc à des aspects tels que la qualité, la sécurité, la rentabilité, la liquidité et la durabilité de leurs placements.

Intégration des critères ESG en matière de placements de capitaux

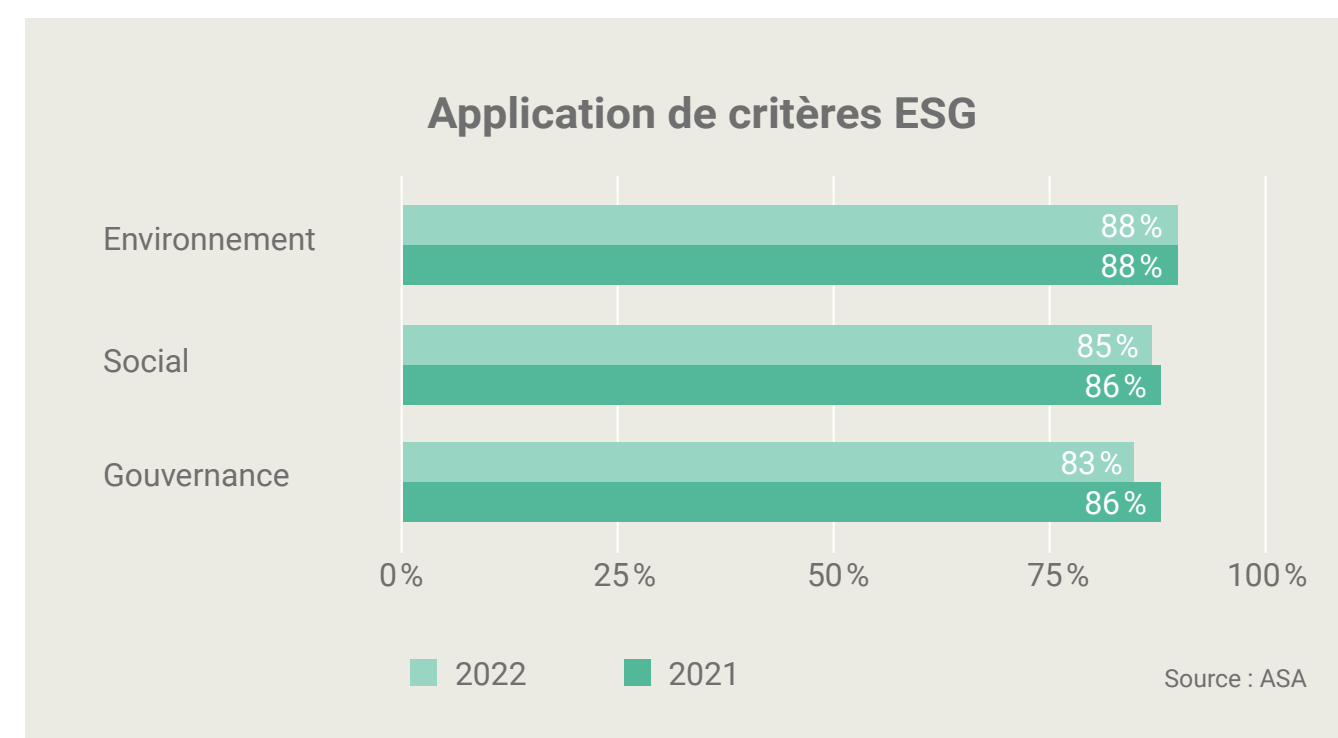
Ils sont 41 assureurs privés ayant leur siège en Suisse à avoir participé à l'enquête sur les placements de capitaux durables (exercice sous revue 2022), soit un assureur de moins que l'année précédente. Selon la statistique 2021 de la Finma, les réponses recouvrent 92 pour cent environ des actifs immobilisés du secteur suisse de l'assurance.

En matière de placements de capitaux, la problématique de la durabilité s'est encore affirmée et développée en 2022. Sur l'ensemble des assureurs ayant répondu à l'enquête, 90 pour cent indiquent tenir compte des critères ESG dans le cadre de leur activité de placement, ce qui est comparable à l'année précédente. La pondération entre les trois dimensions

ESG s'avère une nouvelle fois équilibrée. Les notions génériques E, S et G ne regroupent pas seulement une multitude de critères individuels, mais permettent surtout de considérer les aspects de durabilité lors des décisions de placement aussi bien sous l'angle de la réduction des risques que sous celui de l'impact de ces investissements. Cela n'est pas sans influence sur le choix des entreprises ou des biens immobiliers dans lesquels les assureurs décident d'investir.

Approches de la durabilité dans le cadre de la gestion de placements

Les assureurs ont recours à différentes approches pour mettre en oeuvre leurs stratégies en matière de durabilité et de respect des critères ESG lors de leurs décisions d'investissements : ils citent avant tout l'exercice actif de leur droit de vote (76 pour cent des assureurs ayant répondu à l'enquête ; +2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente), suivi par les listes négatives ou les critères d'exclusion (71 pour cent ; -1 point de pourcentage) et le dialogue actionnarial (engagement ; 61 pour cent ; +1 point de pourcentage). Par ailleurs, 63 pour cent (-3 points de pourcentage) des assureurs participants ont indiqué qu'ils soutenaient l'application de mesures par le biais de structures de gouvernance et de politiques globales sur les investissements durables. Dans l'ensemble, le mode d'exercice du droit de vote n'a donc que peu évolué par rapport à l'année précédente.

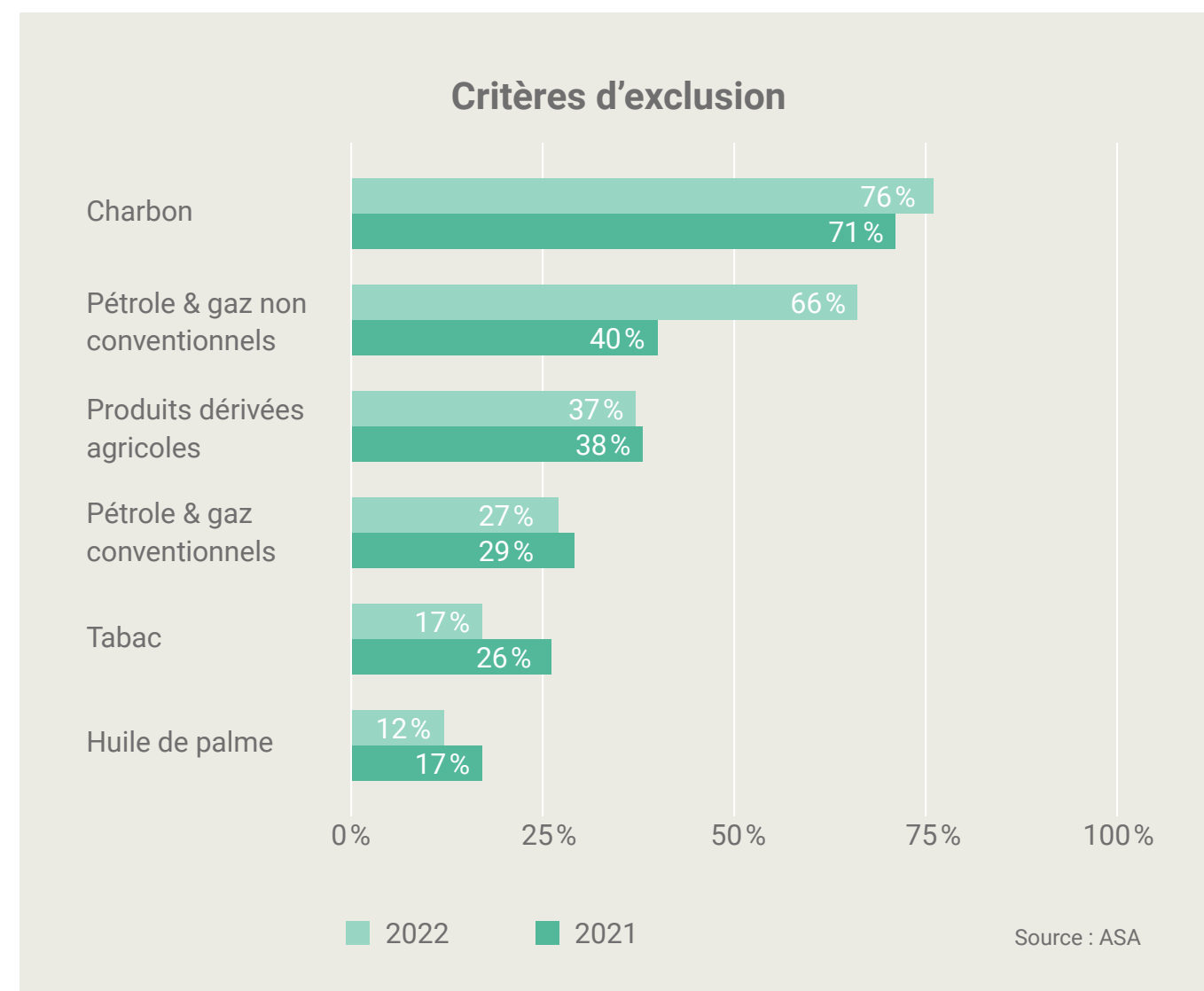


³ Placements de capitaux, y compris assurances-vie liées à des participations et liquidités (statistique de la Finma sur le marché total 2021, 2022)

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux**
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

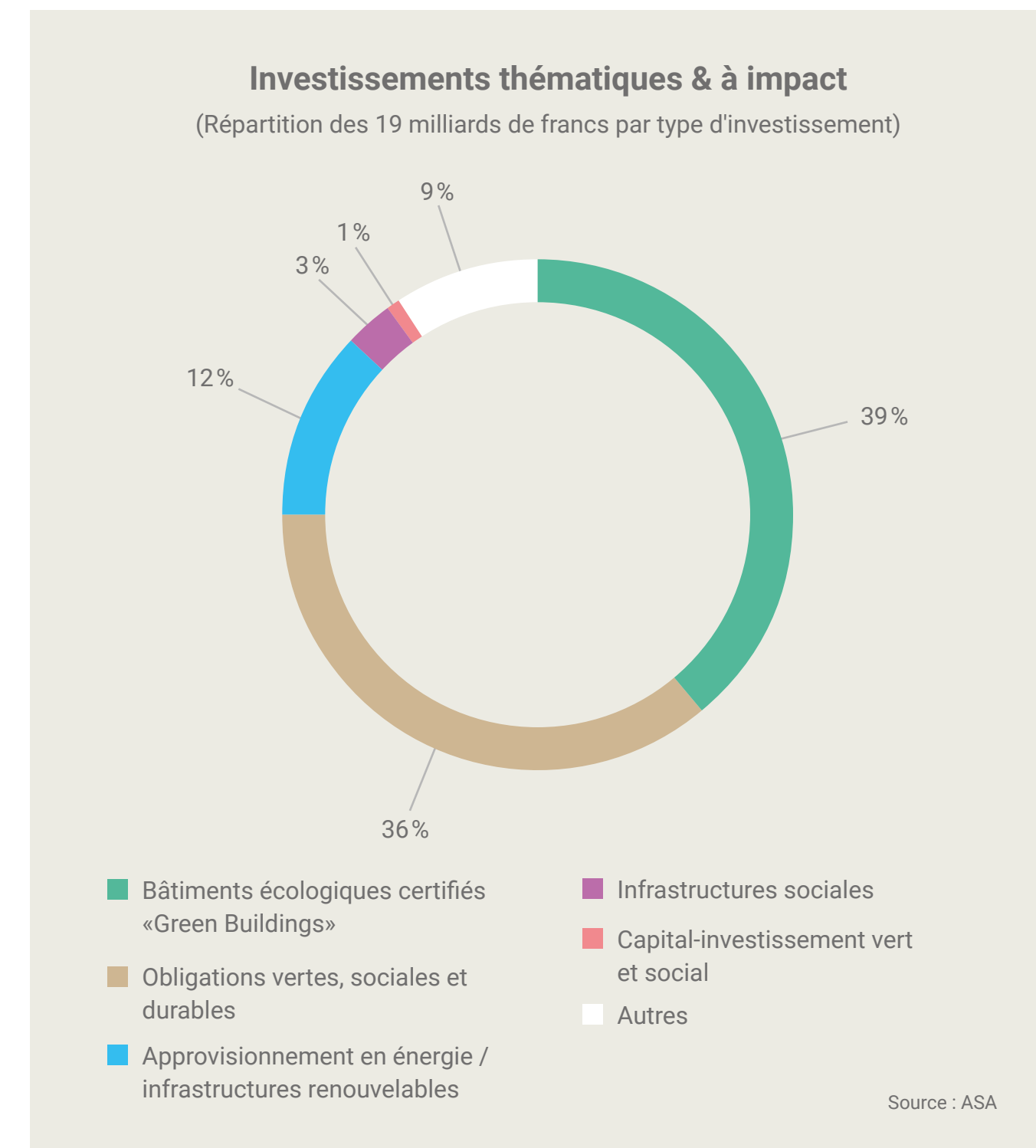
Parmi les critères d'exclusion, les questions environnementales et climatiques occupent le premier plan. Depuis 2020, ils sont deux fois plus d'assureurs à appliquer des critères d'exclusion à l'encontre des entreprises dont le chiffre d'affaires provient des sables pétrolifères et bitumineux. Environ 76 pour cent des assureurs participants excluent tout investissement dans des entreprises qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires grâce à des activités en lien avec le charbon. Enfin, près de 40 pour cent des assureurs participants ont défini des critères d'exclusion pour les produits dérivés agricoles.



Contributions positives en matière de développement durable (« investissements à impact »)

Par « investissements à impact », on entend des placements qui, outre un rendement financier positif, exercent un impact bénéfique mesurable sur le développement durable. L'argent des investisseurs est par exemple placé dans des énergies renouvelables, des projets concernant la santé ou l'éducation. Fin 2022, les fonds investis exerçant un impact positif sur la durabilité ou axés sur un thème précis s'élevaient à un peu plus de 19 milliards de francs.⁴ Les investissements à impact se sont surtout concentrés sur deux types de placements : 39 pour cent ont porté sur des placements dans des bâtiments durables et 36 pour cent dans des obligations vertes, sociales et durables (en anglais, *green, social and sustainability bonds*).

Les investissements à impact consistent surtout en des placements immobiliers, lesquels revêtent traditionnellement une grande importance pour le secteur. Les placements immobiliers permettent un horizon de placement long et offrent des rendements normalement stables. De telles caractéristiques rendent les placements immobiliers particulièrement attractifs pour les assureurs-vie. Du fait de cet horizon de placement, un portefeuille immobilier ne peut être adapté qu'au fil du temps à des exigences d'importance croissante, comme celle de la durabilité. Les assureurs privés suisses mettent de plus en plus l'accent sur les critères de durabilité lorsqu'ils prennent des décisions concernant leurs biens immobiliers. Cela porte à la fois sur la gestion de portefeuilles immobiliers détenus directement ou indirectement et sur les véhicules de placement immobiliers tels que les fondations de placement ou les fonds immobiliers.



⁴ 63 pour cent des assureurs participants ont fourni des chiffres sur leurs investissements à impact. Les 19 milliards de francs évoqués se fondent sur ces réponses.

BIENS IMMOBILIERS

Il ressort des bilans des gaz à effet de serre (GES) que les biens immobiliers constituent un levier puissant en matière de réduction de l'empreinte GES. Ils sont à l'origine d'un quart environ des émissions de GES en Suisse. Cela représente un potentiel énorme d'optimisation des coûts d'exploitation et des frais d'entretien que les assureurs privés ne manquent pas d'utiliser.

À court terme, ils se concentrent sur des mesures d'ordres technique et opérationnel visant l'amélioration de l'efficacité énergétique. Sont pris en compte le chauffage des bâtiments, l'eau chaude, la ventilation, la climatisation, l'éclairage et la technique générale des bâtiments.

D'autres champs d'action comprennent des mesures d'aménagement structurel à moyen et long termes et l'utilisation d'énergies renouvelables. En appliquant des stratégies novatrices pour les nouvelles constructions, le secteur de l'assurance définit très tôt les exigences visant une exploitation durable des bâtiments.

En matière de durabilité des biens immobiliers, la dimension sociale joue également un rôle non négligeable. Elle

porte sur l'ensemble des exigences visant le bien-être des personnes utilisant le bâtiment considéré. Il s'agit notamment du caractère sain de l'habitat, de l'efficacité des modes de chauffage et de ventilation ainsi que des environs des bâtiments. Cela commence par une bonne accessibilité et un accès aux espaces verts et va jusqu'à l'exigence selon laquelle les formes d'habitat doivent favoriser la communication et la cohabitation entre les résidents.



Projet immobilier (2019) d'un assureur suisse: Les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment en exploitation sont inférieures à 1 kg de CO₂/m² (la valeur cible de la norme SIA pour les nouvelles constructions s'élève à 2,5 kg CO₂/m²).

Mesure des émissions des portefeuilles

Investisseurs orientés sur le long terme, nombre d'assureurs suisses réfléchissent en outre à des objectifs concrets de réduction des émissions de CO₂ dans l'optique d'une orientation de leurs portefeuilles vers la neutralité carbone. C'est ce qui ressort, d'une part, du grand intérêt que le secteur a manifesté à plusieurs reprises pour le test approfondi de la compatibilité climatique selon la méthode PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) (voir [chapitre 6.2](#)).

D'autre part, quinze assureurs privés suisses ont adhéré à la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA), qui définit pour ses membres des objectifs de réduction des gaz à effet de serre conformes à l'Accord de Paris et allant jusqu'à la neutralité carbone (voir [chapitre 6.1](#)). Par leur adhésion, ces compagnies, qui réalisent la moitié des placements de capitaux du secteur, soutiennent la transformation durable de l'économie réelle. Les objectifs d'émissions de CO₂ de leurs placements sont déterminés en fonction de la mesure des émissions ou des intensités d'émission. Jusqu'à présent, ces informations sont essentiellement publiées par les entreprises cotées en bourse (actions et obligations). Toutefois, des méthodes et des objectifs seront progressivement introduits pour d'autres classes d'actifs. Une norme permettant de mesurer les émissions de gaz à effet de serre des portefeuilles est disponible depuis 2020. Il s'agit de la Global Greenhouse Gas Accounting Standard for the Financial Industry du [Partnership for Carbon Accounting Financials](#).

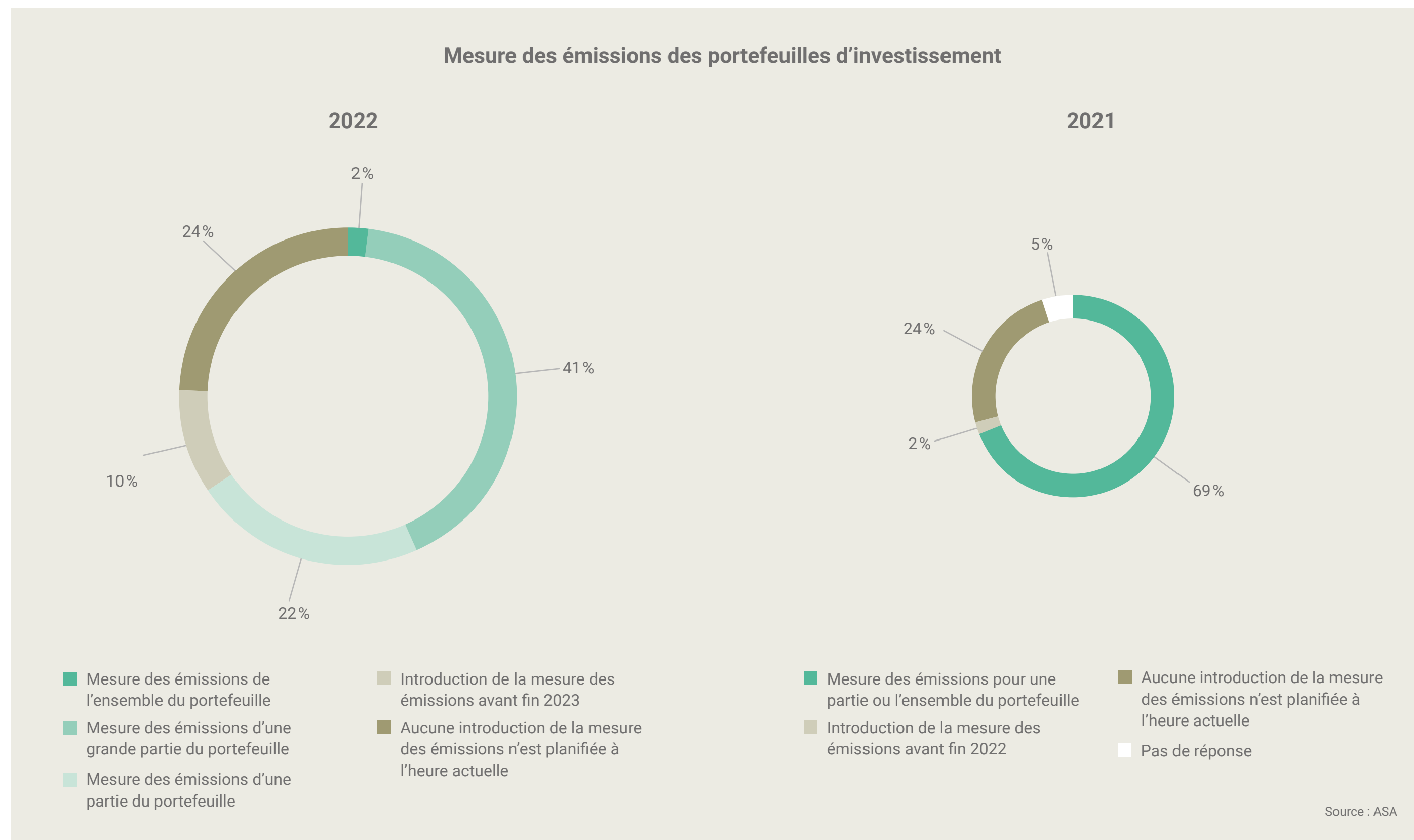
4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux**
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

Dans le cadre de l'enquête sur les placements durables, deux tiers des assureurs participants ont indiqué qu'ils mesurent l'empreinte carbone d'au moins une partie de leurs portefeuilles d'investissement. Par rapport à l'année précédente, cette proportion est donc demeurée à peu près constante.

Les assureurs participants sont 43 pour cent à avoir analysé la majeure partie de leurs portefeuilles de placement sous l'angle des émissions de CO₂ qui leur sont imputables. Sur la base d'indicateurs d'intensité et d'empreinte définis, 37 pour cent ont en outre accepté de transmettre à l'ASA des valeurs concernant leurs portefeuilles. La qualité insuffisante des données relatives aux émissions indirectes de la chaîne de création de valeur de leurs entreprises en portefeuille (émissions du scope 3) complique toutefois l'évaluation et l'extension des données saisies. Les émissions du scope 3 ne sont pas déclarées de manière systématique par les entreprises et ne prennent souvent en compte qu'une partie de la chaîne de création de valeur (par exemple, uniquement les émissions en amont).

Il est réjouissant de constater que 10 pour cent supplémentaires des assureurs ayant participé à l'enquête qui ne mesuraient pas jusqu'ici les émissions de leur portefeuille ont l'intention de procéder à l'introduction d'une mesure de leur empreinte carbone d'ici fin 2023. Ce sont 8 points de pourcentage de plus qu'en 2021. Par contre, pour un quart des entreprises participantes, la mesure des émissions n'est pas encore d'actualité.



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

4.3 La souscription de risques d'assurance

L'activité de l'assurance réside dans la prise en charge et la diversification des risques en assurance directe et en réassurance. Les assureurs ne se contentent pas d'appliquer, chacun à sa manière, des critères ESG dans le cadre de leur souscription, ils soutiennent également la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris en rendant assurables de nouvelles technologies respectueuses du climat, telles que le photovoltaïque, la géothermie et l'éolien. Celles-ci gagnent ainsi en intérêt pour les investisseurs, car elles deviennent dès lors financièrement viables.

Les assureurs peuvent certes sensibiliser leurs entreprises clientes aux objectifs, aux stratégies et aux progrès en matière de décarbonation et soutenir au mieux la transformation nécessaire, mais la mise en application est du seul ressort des entreprises assurées. Autre difficulté à surmonter : les discussions autour d'un système de classification uniforme, comme la taxonomie de l'UE pour les activités économiques durables. Influencée par l'esprit politique actuel et complexe à inscrire dans les processus et les systèmes, la classification en « durable » et « non durable » est loin d'être aisée.



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance**
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

L'intégration de critères ESG dans les activités d'assurance

L'intégration de critères ESG dans les activités d'assurance est pertinente à trois égards. Premièrement, la prise en compte des aspects de durabilité renforce la sensibilisation de la clientèle et des partenaires commerciaux aux risques en lien avec les problématiques de durabilité. De nos jours, les assureurs sont de plus en plus nombreux à s'efforcer de dialoguer activement avec leurs partenaires commerciaux sur les questions d'assurance. Ils entendent encourager une meilleure connaissance des risques et renforcer la prise de conscience des problématiques ESG. À cet effet, ils accompagnent les acteurs économiques, tous secteurs confondus – y compris les entreprises qui n'en sont qu'à leurs débuts sur la voie de pratiques économiques durables.

Deuxièmement, les risques et les facteurs de risque aggravants en lien avec les critères ESG peuvent dès lors être identifiés plus rapidement. Cela permet également aux assureurs de prévenir les risques de réputation.

Troisièmement, les assureurs s'appuient sur les risques ESG pour développer de nouveaux concepts de couverture, qu'ils traduisent en solutions durables. Il s'agit notamment de concepts d'assurance novateurs tels que « utiliser à tour de rôle plutôt que posséder », « réparer plutôt

que racheter », l'e-mobilité ainsi que des solutions en faveur du développement des énergies renouvelables.

Principes pour une assurance responsable (PSI)

Norme sectorielle établie, les « Principes pour une assurance responsable » (PSI ; de l'anglais *Principles for Sustainable Insurance*) offrent de précieux points de référence. Ils facilitent l'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques et des opportunités que représentent les critères ESG pour les affaires d'assurance.

Conjointement avec le PNUE IF (Programme des Nations Unies pour l'environnement - Initiative Finance), les PSI ont élaboré le premier [code mondial de bonne pratique en matière de prise en compte des risques de durabilité lors de la souscription d'assurances non-vie](#). En 2022, un autre guide a été publié, consacré cette fois à [l'alignement du secteur mondial des assurances vie et maladie sur les problématiques liées aux critères ESG et aux objectifs de durabilité](#).

L'ASA a alors saisi cette occasion pour réaliser, en collaboration avec la Haute école de Lucerne, un sondage non représentatif auprès d'assureurs directs et de réassureurs suisses et internationaux. Les 21 assureurs privés qui ont accepté d'y répondre représentent près de la moitié

du volume total des primes brutes du secteur de l'assurance d'après le recensement de données de la Finma.

Le sondage Souscription durable

Il ressort des résultats que la plupart des assureurs ayant répondu à l'enquête ont beaucoup réfléchi à la problématique de la souscription durable au cours des cinq dernières années. L'accent est mis en premier lieu sur la clientèle d'entreprises.

Presque tous les assureurs participants ont défini un cadre formel dans lequel ils s'engagent à appliquer des critères ESG. Ce cadre est très souvent publié et accessible au public. Ces principes directeurs relatifs à l'application des critères ESG s'inspirent des attentes des parties prenantes, des engagements volontaires ainsi que des obligations légales nationales et internationales, mais aussi de la culture d'entreprise, de l'image de la compagnie auprès du personnel et de l'opinion publique ainsi que de son attractivité sur le marché du travail. Les assureurs ont également vu dans l'intégration des critères ESG une opportunité d'optimiser leur stratégie de souscription et leur mode de gouvernance. Nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils souhaitaient ainsi non seulement prévenir des risques, mais aussi faire évoluer leur activité d'assurance afin qu'elle intègre davantage les aspects ESG.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

4.1 Connaissance et gestion des risques

4.2 Placements de capitaux

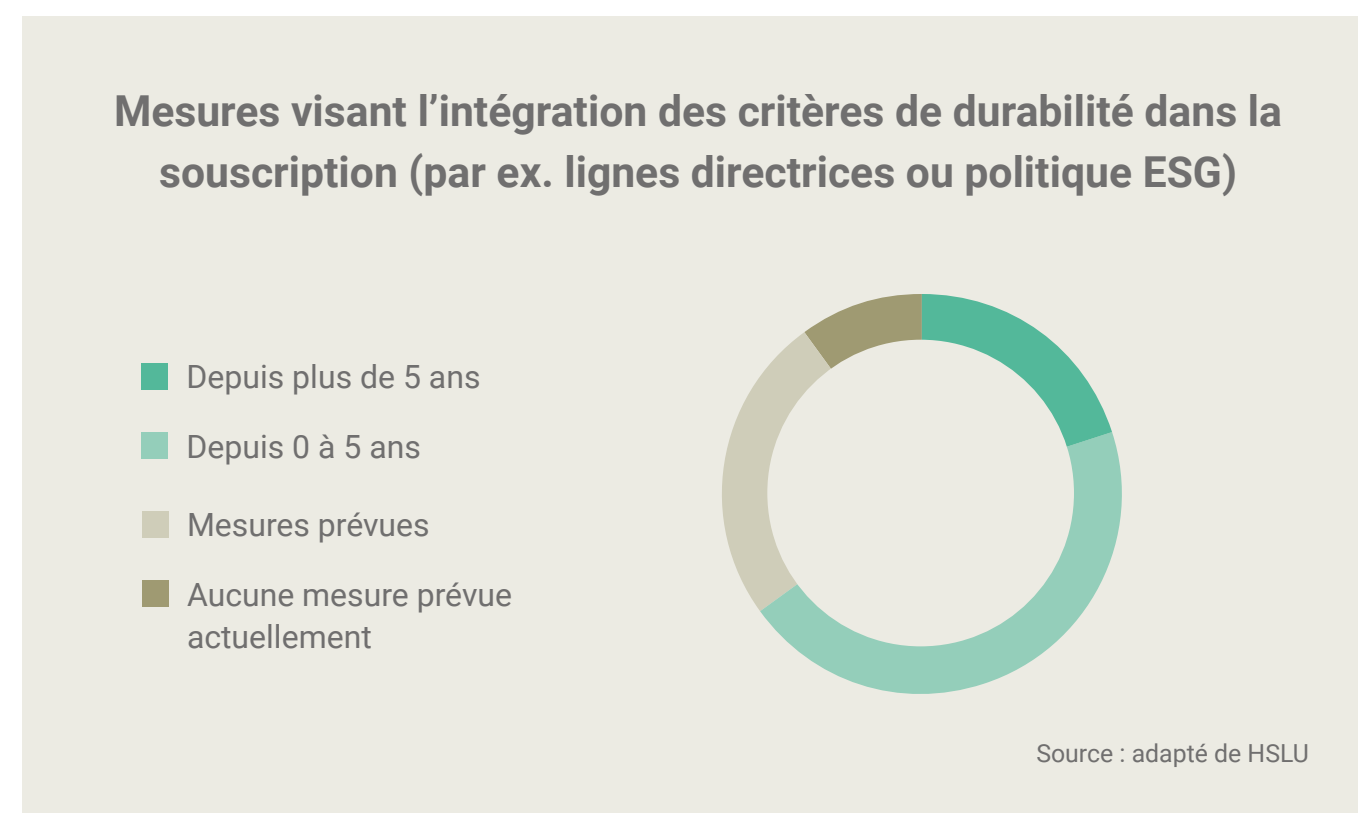
4.3 La souscription de risques d'assurance

4.4 Prévoyance maladie

4.5 Prévoyance vieillesse

Stratégie et gouvernance

D'après les résultats de l'enquête de l'ASA, la durabilité dans la souscription relève des préoccupations des membres de la direction (*senior management*). Les assureurs participants ayant intégré les critères ESG dans leurs activités d'assurance ont indiqué que la responsabilité stratégique de la souscription durable se situait soit au niveau du conseil d'administration, soit à celui de la direction du groupe ou de la direction générale. Ce cercle de destinataires a également été cité comme le niveau le plus élevé dans le processus d'escalade pour la vérification des transactions sensibles.



Nombre d'assureurs n'ayant pas encore rejoint de réseau correspondant dédié à la durabilité comme les PSI examinent et évaluent l'opportunité de telles adhésions. Ils avancent généralement comme motivations le désir de travailler en collaboration avec d'autres ainsi que de contribuer à l'efficacité opérationnelle et à une meilleure gestion des risques.

Application dans la pratique

Différentes approches ont conduit à une application de ces principes dans la pratique. Elles portaient aussi bien sur le degré d'intégration des processus et des systèmes que sur l'identification des principales problématiques ESG.

La détermination, la mesure et la gestion des aspects ESG dans le cadre de la souscription sont en partie assistées par ordinateur. Certains assureurs ont reproduit cette intégration dans leur système de gestion des ressources de l'entreprise (ERM ; de l'anglais *Enterprise Resource Management*). D'autres ont indiqué qu'ils disposaient d'un dispositif de marquage (*flagging*) dans leur système de gestion de la clientèle (CRM), que la souscription peut utiliser lors de l'évaluation des risques. D'après eux, leur processus d'évaluation des risques tend ainsi à devenir plus standardisé, plus efficace et plus simple.

D'autres assureurs encore optent pour une méthode manuelle avec des listes à fournir lors de l'examen des risques. Cela contribue au renforce-

ment des exigences en matière de contrôle des transactions. Les assureurs interrogés à ce sujet ont souligné que, sans une assistance de leur système, les souscripteurs endossent une responsabilité plus grande, sans compter que l'évaluation des risques s'avère plus laborieuse. Comme il reste trop de questions non résolues sur la disponibilité des données et le degré idéal d'automatisation des processus, ils ont indiqué n'avoir pas encore envisagé de recourir à une telle assistance.

Les assureurs actifs en Suisse appliquent souvent des problématiques climatiques et environnementales ainsi que des aspects de durabilité qui concernent directement les entreprises assurées établies en Suisse. Pour les compagnies d'assurances exerçant à l'échelle internationale, les directives sont généralement définies au niveau du groupe, ceci dans l'optique d'une prise en compte uniforme des intérêts des actionnaires et des investisseurs. Les assureurs interrogés se sont déclarés convaincus que l'application de critères ESG à l'échelle internationale pouvait garantir une plus grande crédibilité.

La plupart d'entre eux ont par ailleurs indiqué que leur processus d'examen ESG élargi leur permet de refuser ou d'accepter des transactions sensibles. En règle générale, les restrictions de prestations ou les adaptations des conditions d'assurance en cas de transactions sensibles sont donc moins au centre des préoccupations.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance**
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse

4.4 Prévoyance maladie

La surpopulation, la pénurie alimentaire, l'évolution démographique ainsi que le changement climatique et les risques qui en découlent pour la biodiversité constituent des défis sociaux majeurs qui exercent également un impact direct sur le secteur de la santé. Une [analyse de la carte thermique](#) des PSI montre les facteurs ESG qui concernent les assureurs exerçant dans l'assurance maladie. Il s'agit par exemple de la résistance aux antibiotiques, de la hausse des températures, des maladies infectieuses et des comportements liés au mode de vie. Ces phénomènes affectent les risques actuariels de mortalité, de morbidité et d'hospitalisation.

La pandémie de coronavirus a montré de manière éclatante les incidences que des aspects ESG peuvent avoir sur le système de santé suisse. Dans le cadre de la pandémie, les mesures de réduction des risques ont consisté en la transmission à la population de connaissances sur les virus et les maladies infectieuses, le développement et l'introduction de vaccins ainsi que la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques d'hygiène personnelle. En cas d'infection, les assureurs ont offert aux malades un soutien et une compensation par le biais de leurs prestations

Les assureurs comme partenaires de la santé

Le législateur, les assureurs et les fournisseurs de prestations continuent de développer activement le système de santé suisse. Le soutien qu'ils apportent aux personnes assurées prend différentes formes : amélioration et numérisation des processus, développement d'innovations et multiplication des coopérations. Alors que l'assurance de base vise l'efficacité, l'adéquation et l'économicité, ce sont essentiellement les assurances complémentaires qui permettent d'investir davantage dans la qualité, la coordination et les prestations supplémentaires souhaitées par les personnes assurées.

La loi sur le contrat d'assurance (LCA), qui régit en Suisse les prestations médicales relevant du domaine surobligatoire, offre une certaine marge de manoeuvre en faveur de soins adaptés aux besoins individuels. Cela se traduit également par un glissement vers la prévention. En leur qualité de partenaires de santé, les assureurs-maladie veulent aider leurs clients à mener une vie saine – de la naissance à la fin de la vie. Ces dernières années, nombre d'entre eux ont donc développé des incitations

en faveur d'un mode de vie sain. Les assureurs-maladie suisses mettent progressivement en lien comportement et santé. Les personnes assurées collectent numériquement, via une application, des points à chaque activité exercée, sport ou alimentation équilibrée, par exemple.

En outre, la clientèle bénéficie de plus en plus de services de santé variés de la part de leur compagnie d'assurances. Cela prend notamment la forme d'offres de conseil et de coaching sur des problématiques spécifiques, de publications sur des sujets de santé ou encore d'une recherche de thérapeutes assistée par voie numérique.

Personnalisation des produits

Outre la prévention, le reste de l'éventail des prestations dans le domaine de la santé est également porteur de nouvelles étapes de développement. Avec le progrès médical, le champ des possibles s'élargit et laisse espérer des prestations de plus en plus adaptées aux besoins individuels des personnes assurées. Il ressort d'une étude de la [Fondation Organisation suisse des patients \(OSP\)](#) parue en 2021, que la majorité des patients se

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie**
- 4.5 Prévoyance vieillesse



sentent encore trop peu impliqués lors des soins et souhaitent avoir le choix entre plusieurs options afin que le traitement s'adapte davantage à leurs besoins et s'intègre mieux dans leur vie quotidienne. Par ailleurs, les thérapies ainsi que les mesures de prévention et de préservation de la santé devraient encourager une utilisation rationnelle des ressources personnelles et financières.

Dans l'optique d'offrir aux personnes assurées des prestations les plus personnalisées possibles, qu'elles soient indispensables ou de confort, en matière de soins ambulatoires ou stationnaires, les assurances complémentaires attachent une grande importance à une collaboration ciblée avec d'autres acteurs du système de santé. Fortes de leur coopération avec des fournisseurs de prestations, elles proposent des modèles intégrés. À cet effet, elles s'appuient sur les compétences clés existantes en matière de prévention, de médecine spécialisée ainsi que de soins et de thérapies. Une autre valeur ajoutée pour les personnes assurées en complémentaire réside ainsi dans une prise en charge optimisée, fluide et sans rupture ainsi que dans un accompagnement renforcé pendant le parcours de soins. Par ailleurs, la coordination des mesures vise en outre l'amélioration de l'efficacité du traitement – autre forme de contribution à la durabilité financière.

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie**
- 4.5 Prévoyance vieillesse

4.5 Prévoyance vieillesse

En 2021, le Conseil fédéral a adopté sa « [Stratégie pour le développement durable 2030](#) », dont l'un des axes s'intitule « Garantir sur le long terme la stabilité des systèmes de prévoyance ». Il y est donc question non seulement de la dimension écologique de la durabilité (« prise en compte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat dans la gestion des fonds de prévoyance »), mais aussi de la dimension financière ou sociale qui lui est indissociable (« garantie de la stabilité financière des systèmes de prévoyance »).

L'orientation stratégique générale aborde ainsi l'aspect souvent sous-estimé de la durabilité financière. Celle-ci doit être prise en considération dans le débat sur la durabilité et constitue notamment une condition préalable à la réalisation de la durabilité sociale et écologique. En font partie des thèmes tels qu'un degré de réglementation approprié, le fait de prévenir le développement d'une économie déficitaire, mais aussi la prévoyance vieillesse avec le système des trois piliers ayant fait ses preuves en Suisse.

Grâce aux progrès de la médecine, les personnes en Suisse vivent de plus en plus longtemps et dans des conditions de vie globalement plus saines. Les faibles taux de natalité accentuent le déséquilibre entre les générations. L'évolution démographique en Suisse pèse ainsi de plus en plus sur le contrat intergénérationnel entre les jeunes et les personnes âgées et accable la jeune génération de contraintes croissantes. D'après les derniers [calculs](#) de l'Office fédéral de la statistique, la population âgée de 65 ans et plus résidant en Suisse (immigration non comprise) grossira de 30 pour cent entre 2020 et 2030.

Cette explosion s'explique essentiellement par l'arrivée de la génération du baby-boom à l'âge de la retraite. Par rapport à 2018, la part de la population âgée de 65 ans ou plus augmentera même de 70 pour cent environ d'ici 2050. À cette date, plus d'un quart de la population aura donc l'âge de la retraite. Par conséquent, il n'y aura plus que deux personnes actives pour une personne retraitée.

Le système des trois piliers face à des défis de taille

L'évolution démographique constitue un véritable défi pour la prévoyance vieillesse suisse. Certes, la validation par le peuple de la réforme de l'AVS en septembre 2022 donne un peu de répit au premier pilier, mais elle n'en résout pas pour autant les problèmes de financement à moyen et long termes. Le besoin de financement croissant constitue un fardeau pour la solidarité intergénérationnelle. Moins les personnes en âge de travailler sont nombreuses à cotiser à l'AVS par rapport au groupe croissant de celles à l'âge de la retraite, plus la charge financière augmente pour chaque personne active.

La réforme de la LPP

Pour l'ASA, l'abaissement du taux de conversion minimal de 6,8 à 6 pour cent prévu dans le cadre de la réforme de la LPP est un pas décisif et urgent en faveur de l'alignement des conditions d'exercice du deuxième pilier avec l'évolution démographique. Ces dernières années, les paramètres



4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse**

de la prévoyance professionnelle n'ont pas été suffisamment adaptés à la réalité, voire pas du tout. Cela a entraîné à une redistribution en faveur des bénéficiaires de rentes, laquelle est contraire à la logique du système. La Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle estime qu'au total près de 45,3 milliards de francs ont été redistribués entre 2014 et 2021. Cela correspond à une redistribution annuelle moyenne de 5,7 milliards de francs des personnes assurées en activité vers les bénéficiaires de rentes, soit 0,7 pour cent du capital de prévoyance.

Les autres modifications de la réforme de la LPP, adoptées lors de la session de printemps 2023, portent sur la compensation de la réduction du taux de conversion. Pour contrebalancer cette réduction, la génération dite « transitoire », à savoir les personnes assurées âgées de 51 à 65 ans à la date de l'entrée en vigueur de la réforme, percevront un supplément de rente à vie. Ce dernier s'élève au maximum à 2400 francs par an et dépend de l'avoir de prévoyance épargné. Autre objectif majeur de la réforme de la LPP, une meilleure intégration dans la prévoyance pro-

fessionnelle des personnes aux revenus faibles et de celles travaillant à temps partiel.

Enfin, elle prévoit un échelonnement moins important des bonifications de vieillesse : les quatre échelons actuellement en vigueur compris entre 7 et 18 pour cent seront ramenés à deux échelons à l'avenir. Entre 25 et 44 ans, la déduction salariale s'élèvera à 9 pour cent ; entre 45 et 65 ans, à 14 pour cent. Par ce lissage des bonifications de vieillesse, les personnes actives des tranches d'âge supérieures sont censées gagner en attractivité sur le marché du travail.

Assureurs-vie privés et prévoyance professionnelle

Fin 2021, les assureurs-vie privés assujettis en Suisse à la surveillance de la Finma couvraient près de 255 000 PME et leurs 1 915 000 collaboratrices et collaborateurs (pour un total de 4 478 000 personnes assurées dans le cadre de la prévoyance professionnelle). Quelque 105 000 PME et leurs 670 000 collaboratrices et collaborateurs relèvent de

l'assurance complète, et 150 000 PME environ et leurs 1 245 000 collaboratrices et collaborateurs de l'assurance de risque.⁵

Si le nombre de personnes couvertes par les assureurs-vie privés dans le cadre de la prévoyance professionnelle n'a guère évolué au cours des dernières années, un transfert s'observe néanmoins de l'assurance complète vers l'assurance de risque : entre 2017 et 2021, le nombre de personnes actives assurées auprès d'une fondation collective relevant de l'assurance complète s'est érodé d'un tiers environ, tandis que celui des personnes assurées auprès d'une fondation collective semi-autonome a plus que doublé dans le même temps.

Dans le domaine de l'assurance-vie collective, les assureurs-vie privés géraient fin 2021 des placements à hauteur de 182 milliards de francs. Concernant le placement de ces capitaux, il convient de se référer aux explications du chapitre [4.2 Placements de capitaux](#) du présent rapport sur la durabilité.

⁵ [Statistique 2021 des caisses de pension](#), OFS, 2022 ; Comptabilité de la prévoyance professionnelle en 2021, [Finma, 2022](#)

4 La durabilité et l'exercice de notre activité

- 4.1 Connaissance et gestion des risques
- 4.2 Placements de capitaux
- 4.3 La souscription de risques d'assurance
- 4.4 Prévoyance maladie
- 4.5 Prévoyance vieillesse**

La durabilité en entreprise

Avec son effectif de quelque 50 000 personnes, le secteur suisse de l'assurance est un employeur de poids qui joue un rôle économique important à l'échelle nationale. Son intérêt et son engagement en faveur d'une organisation durable du marché du travail et de ses activités propres sont donc élevés.

- 1 Préambule
 - 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
 - 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance
 - 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
 - 5 La durabilité en entreprise**
 - 5.1 Le monde du travail
 - 5.2 Les processus opérationnels
 - 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances
- Glossaire
À propos de l'ASA et de ce rapport

5.1 Le monde du travail

Les assureurs identifient, évaluent et analysent les risques par rapport à la probabilité de survenance des dommages éventuels et de leur portée, ceci dans les secteurs économiques les plus divers. Comme ils ont besoin de beaucoup d'expertise et de savoir-faire, rares sont les branches qui réunissent autant de professions sous un même toit.

Le secteur de l'assurance suisse soutient avec conviction le système éprouvé de formation duale, garant de l'instruction de jeunes collaboratrices et collaborateurs motivés et aux profils les plus divers. En conséquence, il est présent à tous les niveaux de formation – que ce soit dans la formation professionnelle de base, la formation professionnelle supérieure, au niveau des hautes écoles spécialisées ou des universités.

L'offre de formations

L'ASA s'engage en faveur de diverses initiatives et projets pour encourager l'apprentissage dans le secteur de l'assurance. Vitrine du large éventail des formations possibles dans le secteur de l'assurance, la plate-forme www.startsmart.ch a notamment permis à 2100 jeunes d'y effectuer un apprentissage. Quelque 73 pour cent d'entre eux ont suivi un apprentissage professionnel, les autres des cursus post-maturité et des programmes de stage pour les diplômés des hautes écoles ainsi que des offres similaires. Le secteur veille ainsi à ce que les apprenties et les apprentis bénéficient d'une bonne préparation et obtiennent un diplôme reconnu et adapté, leur offrant de nombreux débouchés.

Lien avec la pratique et numérisation

Fortes de leurs nombreuses passerelles, les offres de formation spécifiques à l'assurance se caractérisent par une grande perméabilité et une bonne adéquation avec la pratique. Cette remarque vaut aussi bien au sein du secteur que par rapport à l'économie dans son ensemble. Cela

s'explique par l'importance croissante accordée à la numérisation dans le secteur de l'assurance, laquelle entraîne une hausse de la demande de compétences en TIC. En conséquence, l'ASA a choisi de rejoindre ICT Formation professionnelle Suisse, l'association nationale pour la formation professionnelle en technologie de l'information et de la communication (TIC) à partir de 2023. Elle entend ainsi participer activement au développement des métiers du futur.

Parallèlement, l'association se prépare à compléter la formation du personnel sectoriel par des offres innovantes visant l'amélioration des qualifications. Cela prend par exemple la forme d'un outil d'autoanalyse en ligne lancé en 2022 : [InsurSkills](#) examine 17 compétences qui ne manqueront pas de gagner en importance à l'avenir dans le secteur de l'assurance. Il s'agit notamment des méthodes de collaboration numériques, de l'ouverture à la nouveauté et de la capacité à prendre des décisions.

Par ailleurs, soucieux de proposer un conseil clientèle de haute qualité, le secteur ne cesse d'investir dans la formation des conseillères et des conseillers à la clientèle ainsi que dans celle des intermédiaires d'assurance.

Un environnement de travail en mutation

En 2022, les évolutions sociétales et technologiques ont marqué l'environnement de travail des assureurs. Les avantages des formes de travail telles que le travail à domicile (*homeoffice*), le travail en *remote* (travail intégralement à distance et aux horaires totalement flexibles), le *flex working* (travail au sein de l'entreprise mais sans poste de travail fixe) et le *split office* (travail dans des espaces partagés mis à disposition par l'entreprise dans diverses localités) sont devenus incontournables dans l'industrie de l'assurance. Ils promeuvent une mobilité durable et contribuent à réduire l'empreinte écologique des déplacements professionnels et des trajets pendulaires. Parallèlement, les assureurs suisses ont élargi les possibilités de travail à temps partiel et de partage de poste (*jobsharing*), ce qui s'est traduit, au cours des dix dernières années, par une légère augmentation des effectifs à temps partiel. L'année dernière, 44 pour cent des femmes et 12 pour cent des hommes travaillaient à temps partiel.

Diversité et inclusion

En 2022, le secteur de l'assurance employait 44 pour cent de femmes environ. Parmi elles, 34 pour cent occupent des postes de cadres et 23 pour cent des postes de direction. Le secteur de l'assurance dispose donc d'un vivier satisfaisant de talents féminins.

Des réseaux bien conçus peuvent grandement contribuer à la diversité et à l'égalité des genres. Avec le *WIND - Women Insurance Networking Day*, l'ASA a réuni une petite centaine de collaboratrices de ses sociétés membres au cours de l'exercice sous revue. Du potentiel supplémentaire réside également dans les personnes en situation de handicap. L'association [Compasso](#), dont l'ASA est membre et sponsor principal, s'est consacrée à cet objectif. Elle seconde les employeurs en vue de l'insertion ou de la réinsertion dans le processus de travail des personnes atteintes dans leur santé.



5.2 Les processus opérationnels

Comparé à ceux d'autres secteurs économiques, le modèle économique des assureurs est moins gourmand en énergie et en ressources et, par conséquent, l'impact environnemental direct du secteur est limité. Quoi qu'il en soit, le secteur de l'assurance prend des initiatives dans l'optique d'exercer une influence positive sur ses activités opérationnelles.

Les assureurs privés suisses prennent au sérieux leur responsabilité au regard des questions environnementales résultant de leurs activités sur de nombreux sites – nationaux et internationaux. Aux fins de détermination de leurs activités, ils se concentrent sur la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO₂ qui en découlent, ainsi que sur une utilisation plus rationnelle des matériaux et des ressources dans le cadre de leurs processus. À cet effet, les compagnies d'assurances incitent par exemple leur personnel à adopter un comportement respectueux de l'environnement, optent pour des modes de déplacements professionnels plus écologiques ou s'approvisionnent en électricité verte.

Pour toutes ces mesures, elles s'inspirent également des dernières connaissances scientifiques en matière de changement climatique sur lesquelles s'appuie l'harmonisation des trajectoires de décarbonation relatives aux émissions de CO₂ issues de l'activité commerciale. En confor-

mité avec l'Accord de Paris sur le climat, les assureurs définissent des lignes directrices environnementales, se fixent des objectifs et évaluent leur empreinte écologique à l'aide d'indicateurs choisis, pour ne citer que quelques exemples.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

L'empreinte carbone des activités opérationnelles (calculée en équivalents de postes à plein temps) constitue l'indicateur clé pour l'évaluation du bilan environnemental du secteur. Elle permet de comparer les entreprises, alors même que celles-ci sont de tailles différentes. L'ASA relève l'empreinte carbone par poste à plein temps dans le secteur de l'assurance depuis 2019. Le calcul prend en compte les émissions de CO₂ résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau, des déplacements professionnels et de la production de déchets. Les assureurs participant à l'enquête procèdent au calcul de manière standardisée et en conformité avec des méthodes et des facteurs de conversion reconnus au niveau international, comme la norme du protocole des gaz à effet de serre (GES ; [Greenhouse Gas \(GHG\) Protocol Standard](#)) ou la [norme de l'Association allemande pour la gestion environnementale et la durabilité des établissements financiers \(VfU ; de l'allemand *Standard des Vereins für Umweltmanagement und Nachhaltigkeit in Finanzinstitutionen*\)](#).

Comme les années précédentes, le sondage réalisé par l'ASA pour le présent rapport sur la durabilité a permis de collecter des données sur la consommation et les émissions relevant des scopes 1 à 3. En 2022, ils étaient 49 assureurs à avoir participé à l'enquête. Le calcul des consommations primaires et celui de l'empreinte carbone reposent sur les données des 35 assureurs qui ont été en mesure de fournir des informations au moins partielles sur leur bilan des émissions de gaz à effet de serre.

En dépit de la qualité croissante des données, il est difficile d'établir un comparatif avec les années précédentes. En effet, d'une part, de nouvelles compagnies sont venues s'ajouter et ont remis des rapports pour la première fois. D'autre part, de grands assureurs ont également fourni des informations supplémentaires portant sur des catégories de données nouvellement incluses dans l'enquête, telles que l'activité en télétravail ou les trajets en véhicules électriques.

L'empreinte carbone

L'empreinte carbone moyenne par poste à plein temps s'inscrit une nouvelle fois légèrement en baisse par rapport à l'année précédente (- 4 pour cent) et s'élève à 1,35 tonne. Comme en 2021, les résultats des quatre

dernières années doivent être interprétés dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Par ailleurs, les mesures d'économie d'énergie prises fin 2022 dans le cadre de la crise énergétique mondiale ont probablement exercé un impact sur l'empreinte carbone.

À l'instar d'autres secteurs économiques, les assureurs ne peuvent réduire leur empreinte carbone que par le biais de la décarbonation dans les domaines de l'énergie et de la production de chaleur ainsi que par la transition de la mobilité. Concernant les émissions résiduelles difficilement évitables à l'heure actuelle pour des raisons économiques ou technologiques, ils recourent alors aux outils de compensation ou aux projets de neutralité climatique. Sur l'ensemble des assureurs ayant par-

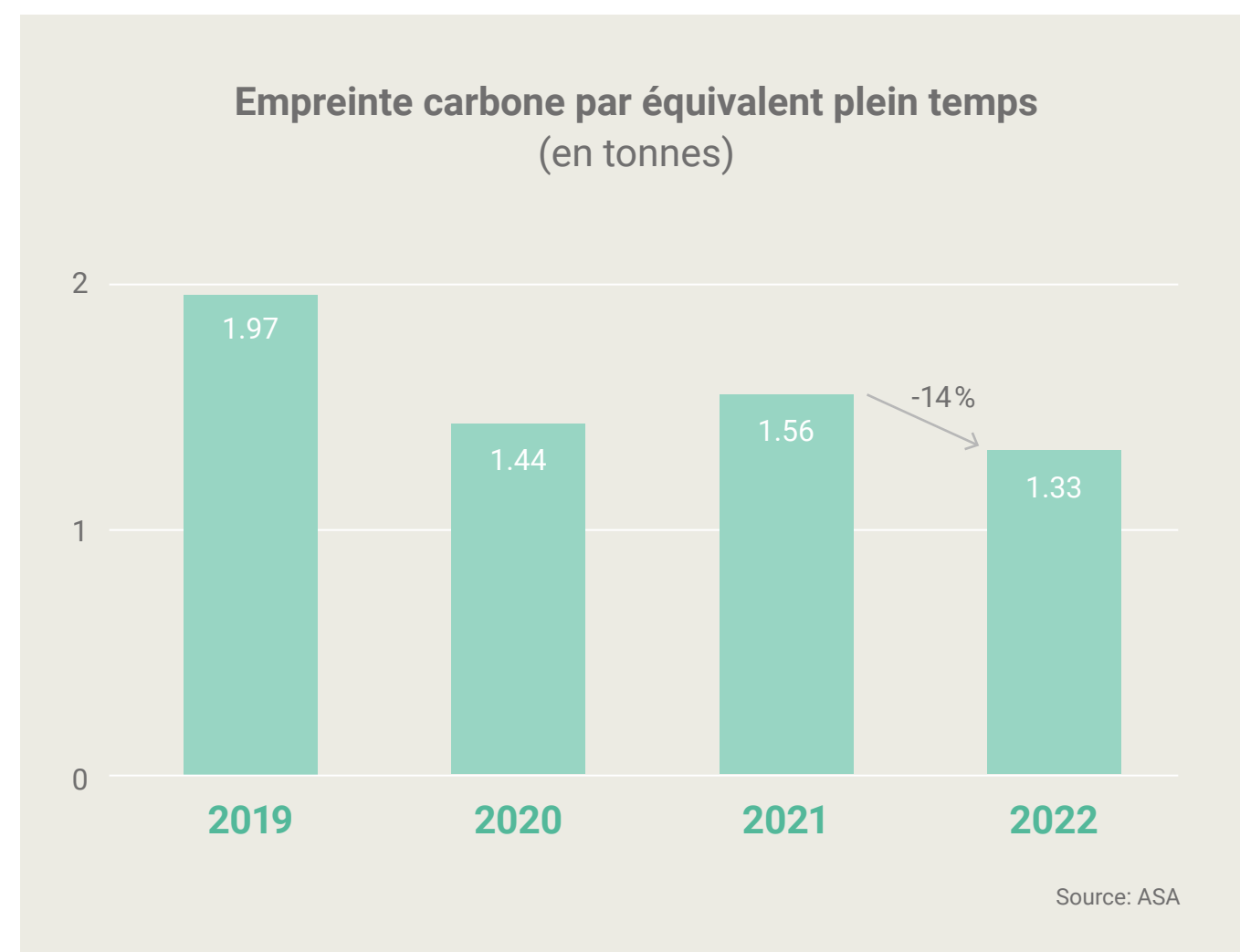
ticipé à l'enquête, 41 pour cent⁶ ont indiqué en 2022 qu'ils compensaient leurs émissions résiduelles. Il est donc important de disposer d'un marché pour des certificats de haute qualité issus de nouveaux projets de protection du climat et pour l'élimination durable du CO₂ de l'atmosphère, comme la Suisse le prévoit actuellement d'après le rapport du Conseil fédéral sur la Finance durable en Suisse : champs d'action 2022 –2025.

Consommation d'énergie pour la production de chaleur et déplacements professionnels

Dans l'ensemble, la consommation d'énergie résultant de l'exploitation des bâtiments a légèrement diminué par rapport à 2021 (-5 pour cent). Ce recul s'explique notamment par la baisse de la consommation d'énergie

de chauffage (-9 pour cent). Par rapport à l'année précédente, la consommation de papier a également diminué (-17 pour cent). La tendance vers des processus dématérialisés, c'est-à-dire sans papier, semble se poursuivre. La consommation s'élève en moyenne à 52 kg par poste à plein temps, par exemple sous forme d'imprimés, de formulaires, de lettres et de papier pour impression. Le recensement des différentes catégories de papier ayant été affiné, les répondants ont pu préciser la part de papier recyclé pour la première fois pour l'année 2022. Celle-ci s'élevait à 56 pour cent.

Les déplacements professionnels représentent toujours une source importante d'émissions, mais demeurent inférieurs au niveau de 2019. Avant



	Unité	2019*	2020*	2021*	2022*	Variation en % / année précédente
Consommation d'énergie pour la production de chaleur	kWh	4'408	3'846	3'667	3'479	-5%
Part d'énergie renouvelable	%	55.3	55.0	57.3	58.8	+2 points de pourcentage
Consommation d'énergie de chauffage	kWh	1'667	1'599	1'584	1'436	-9%
Consommation d'eau	m ³	10.9	7.8	5.7	6.4	12%
Consommation de papier	kg	70.4	60.7	63.1	52.4	-17%
Part de papier recyclé***	%	-	-	-	38.8	
Quantité de déchets	kg	121	93	57	71	25%
Part du recyclage***	%	-	-	-	56	
Déplacements professionnels**	km	5'850	3'199	2'700	3'562	32%
Dont km par avion	%	42.8	36.8	19.4	42.0	+23 points de pourcentage
Dont km par voiture	%	35.7	48.9	61.2	39.7	-21 points de pourcentage
Dont km par les transports publics	%	21.5	14.1	17.2	17.3	+0 points de pourcentage

* Les chiffres d'une compagnie reposent sur ceux de l'année précédente, c'est-à-dire qu'en 2022, les indicateurs environnementaux de 2021 ont été pris en compte.

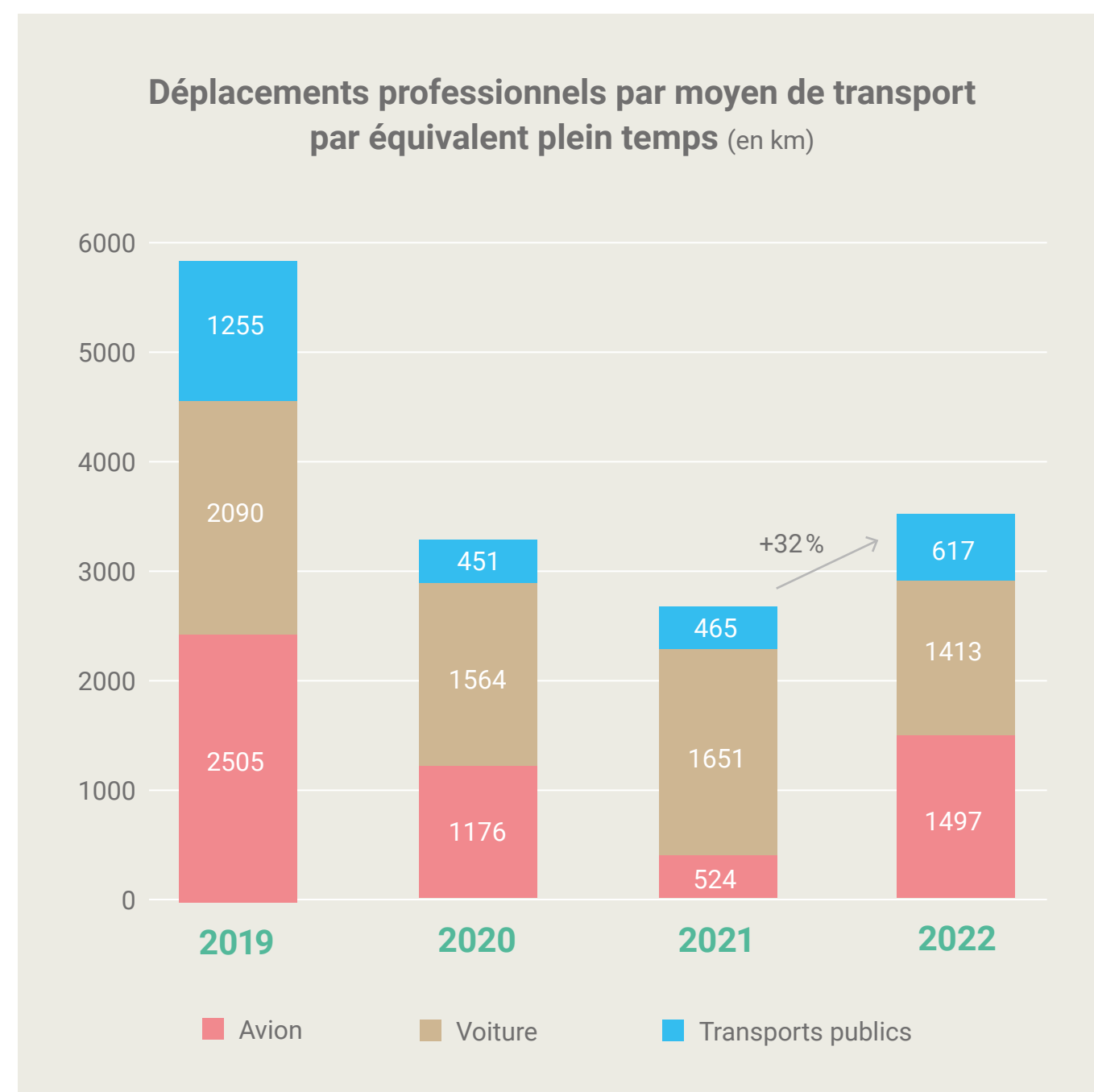
**En raison de différences d'arrondi et de modes de transport en partie non connus, l'addition des pourcentages ne donne pas 100 pour cent.

***Premier recensement de ces paramètres de consommation en 2022

Quelle : ASA

⁶ Première collecte des données exprimées en pourcentage en 2022

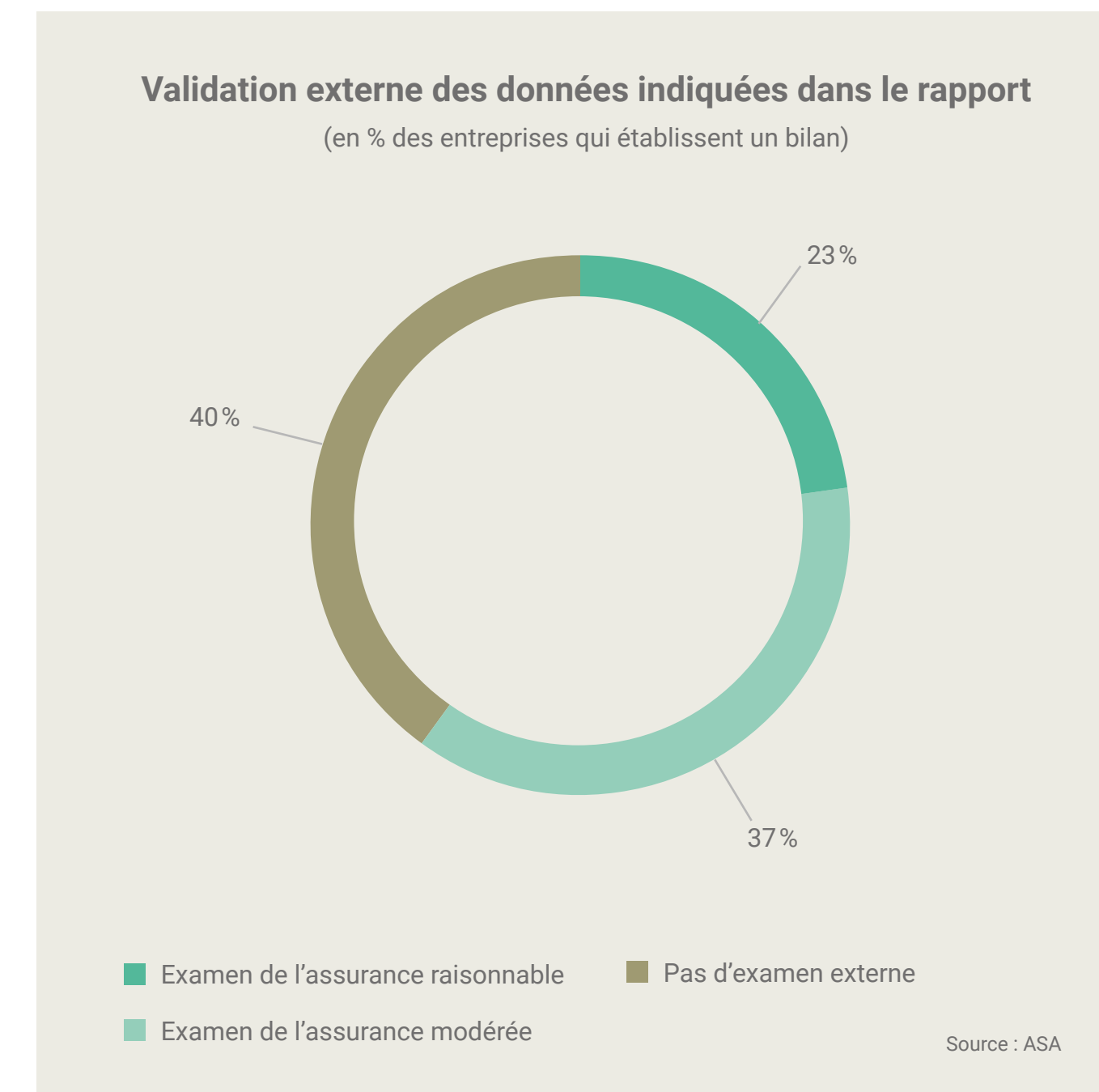
la pandémie de coronavirus, près de 6000 kilomètres étaient parcourus chaque année par poste à plein temps. En 2022, les kilomètres parcourus par poste à plein temps ne représentaient plus que 60 pour cent de la valeur initiale, soit 3500 kilomètres environ. Au cours de l'année sous revue, la majorité des kilomètres parcourus dans le cadre de déplacements professionnels l'ont été en avion (42 pour cent) et en voiture (40 pour cent). Bien que le nombre de voyages en avion ait presque triplé par rapport à l'année précédente, il demeure inférieur au niveau de 2019.



Les trajets en transports publics ont progressé de 33 pour cent par rapport à 2021 et s'élèvent désormais à 617 kilomètres par poste à plein temps. Ils s'établissent eux aussi en dessous du niveau de 2019. Ce phénomène s'explique probablement par le fait qu'en dépit du retour au bureau (fin du télétravail), les réunions continuent souvent de se tenir en ligne. Les prochaines enquêtes permettront mieux de déterminer si le changement de comportement en matière de déplacements professionnels est durable et la forme qu'il prend désormais.

Établissement de rapports sur l'impact environnemental

Les assureurs suisses rendent compte en toute transparence de l'impact environnemental de leurs activités. Près de 60 pour cent (65 pour cent en 2021⁷) des répondants à l'enquête ont indiqué cette année qu'ils publient des données et des informations sur leurs consommations primaires et l'empreinte carbone qui en résulte, ceci la plupart du temps dans le cadre de leur rapport annuel ou de celui sur la durabilité. En 2022, ils ont en outre pu préciser pour la première fois si les données rapportées avaient fait l'objet d'une validation externe. Parmi ceux qui présentent un bilan, 60 pour cent soumettent leurs données à une vérification par un prestataire externe. Ces audits s'appuient souvent sur des exigences et des protocoles transversaux en matière d'établissement de rapports sur l'impact environnemental. De la sorte, les informations sont standardisées et comparables, ce qui accroît leur crédibilité et leur transparence.



⁷ Cette différence s'explique par une modification apportée au questionnaire.

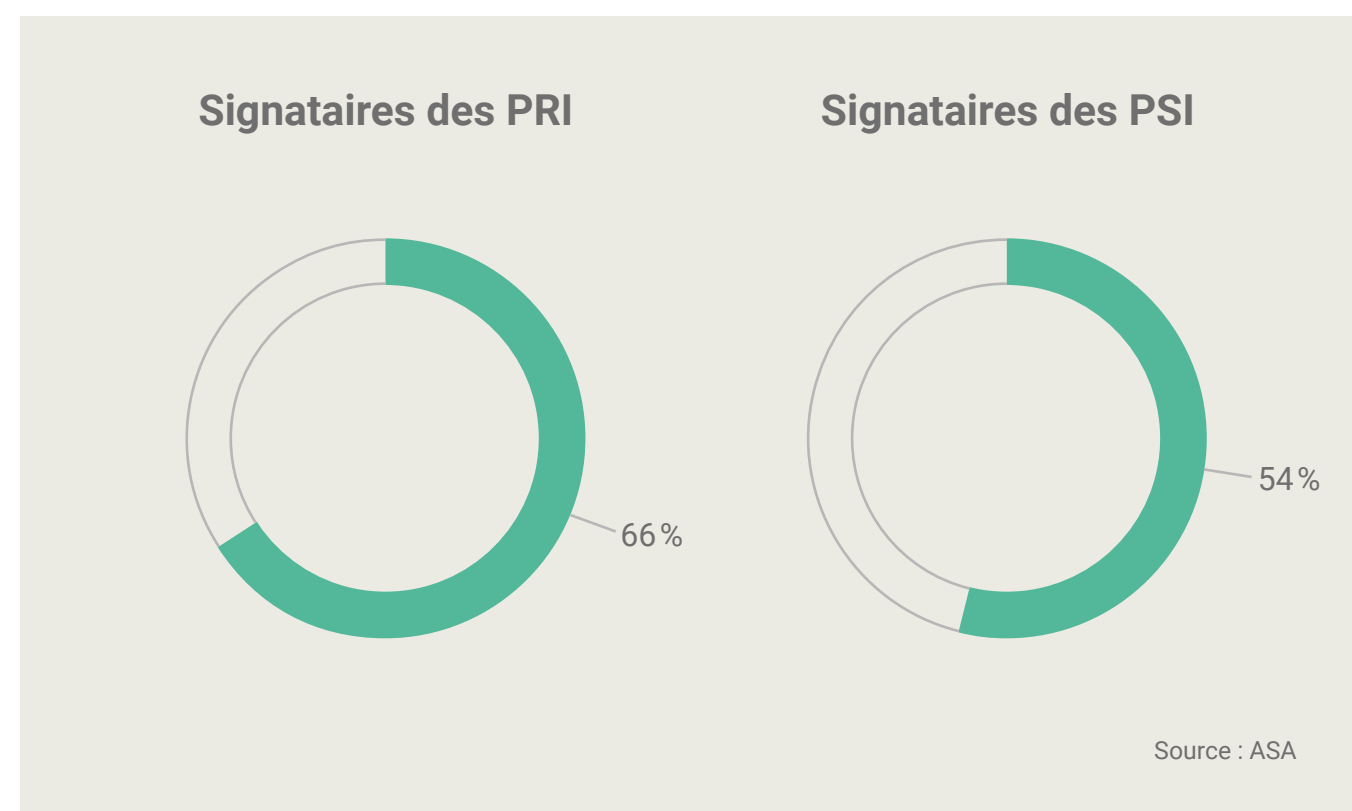
Transformation, transparence et transfert de connaissances

Les assureurs suisses prônent la collaboration et la diffusion des connaissances sur les conséquences du changement climatique et la transformation durable de l'économie et de la société. La majorité des acteurs du marché rendent déjà compte de leurs activités en matière de durabilité écologique.

- 1 Préambule
- 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité en entreprise
- 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances**
 - 6.1 Coopération pour un développement durable
 - 6.2 Le test de compatibilité climatique PACTA
 - 6.3 Communication sur la durabilité

6.1 Coopération pour un développement durable

Parallèlement aux efforts officiels et aux mesures coordonnées du secteur financier, un certain nombre d'initiatives privées ont fleuri afin d'encourager la transition vers une économie à faibles émissions et durable. Elles rassemblent des acteurs qui s'engagent en faveur des Objectifs de développement durables des Nations Unies ou de ceux de l'Accord de Paris.

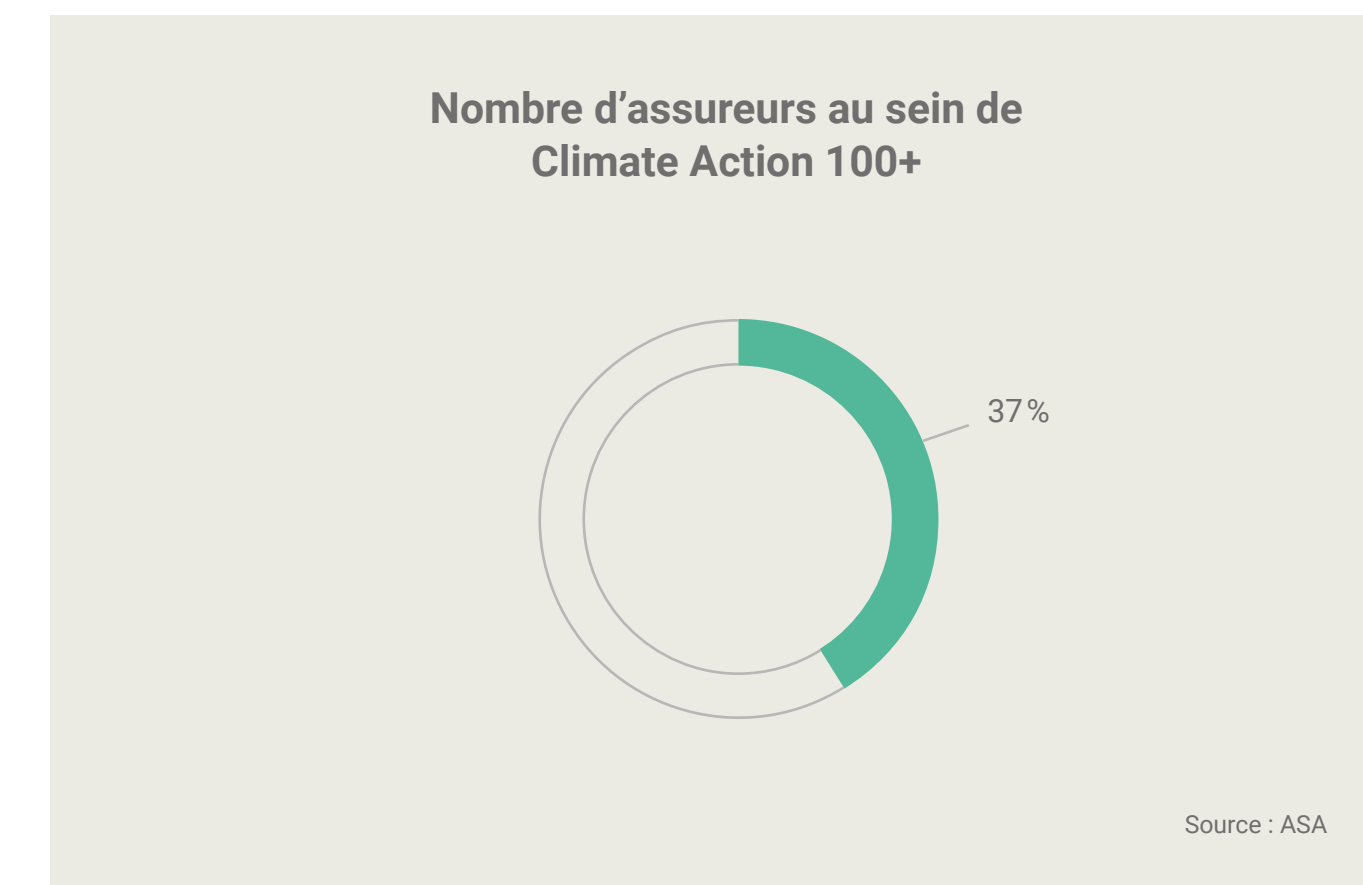


Collaboration au sein d'initiatives volontaires

Pour les assureurs, l'adhésion à des initiatives volontaires constitue également un moyen de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux. Un grand nombre d'entreprises soutiennent notamment les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#) en matière de reporting climat, les PSI ou les [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#) ; de l'anglais *Principles for responsible investment*). Elles s'engagent ainsi à appliquer ces directives dans le cadre de leurs activités opérationnelles et à rendre compte régulièrement des progrès qu'elles auront réalisés. Ils sont 19 assureurs privés suisses et internationaux ainsi que des institutions de prévoyance à avoir adhéré en 2022 à l'initiative [Climate Action 100+](#), coalition d'investisseurs dédiée à l'impact climatique des activités de placement. Par l'exercice de leur droit de vote, ils entendent contribuer à ce que les plus grandes entreprises mondiales prennent des mesures pour atténuer le changement climatique et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les membres de Climate Action 100+ exigent un engagement clair en faveur de la réduction des émissions de CO₂ et de l'amélioration de l'impact de leurs activités sur le climat.

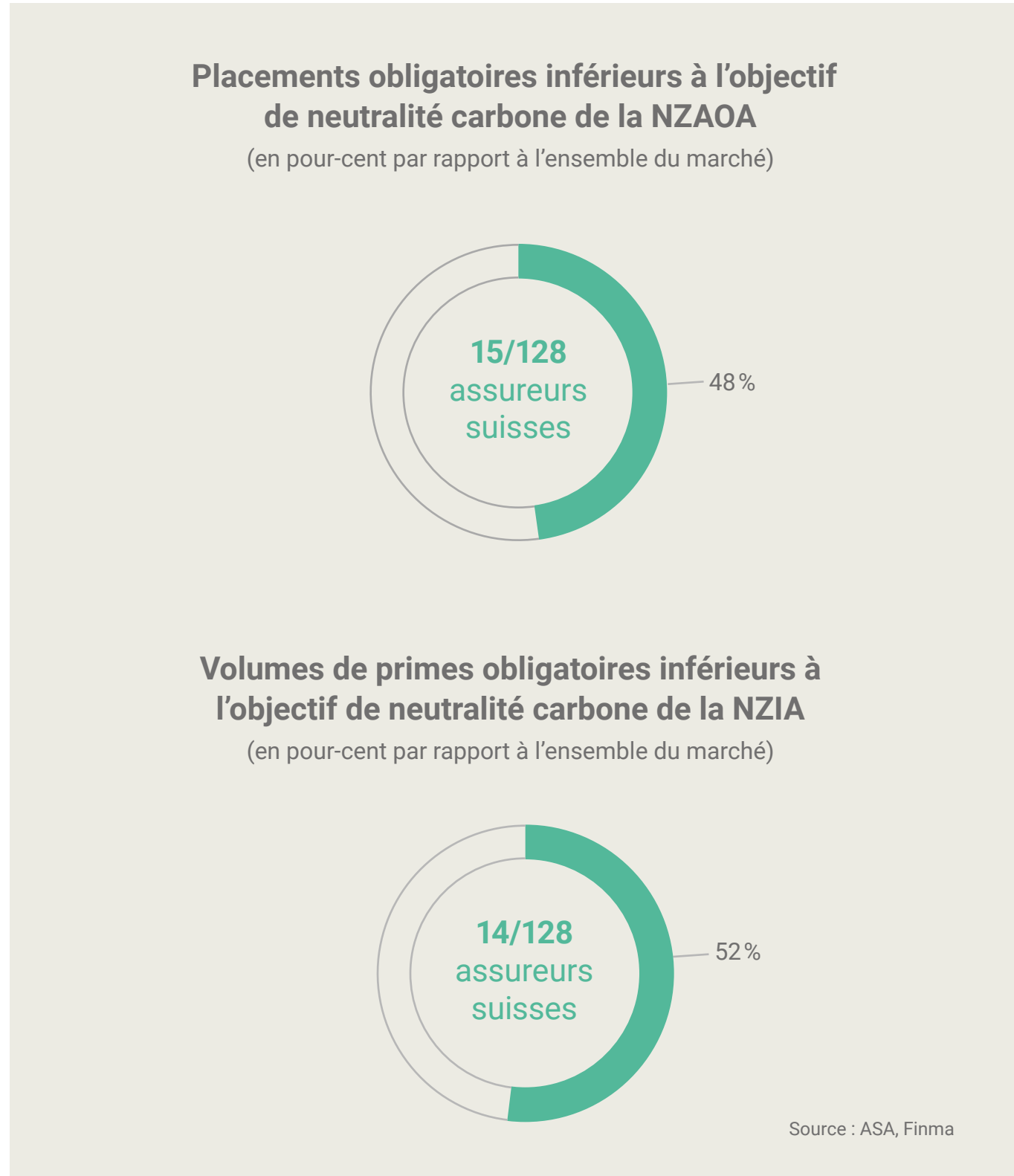
Les alliances zéro net

Les plus grands assureurs ont également rejoint les alliances sectorielles visant la neutralité carbone significatives pour le secteur. Il s'agit de la



[Net Zero Insurance Alliance \(NZIA\)](#) et de la [Net Zero Asset Owner Alliance \(NZAOA\)](#). En qualité de membres de ces alliances, ils formalisent leur engagement en faveur d'un modèle économique plus respectueux du climat en se fixant un objectif climatique qui repose sur des données scientifiques.

Sur les 128 compagnies d'assurances en Suisse, 15 étaient membres de la NZAOA en 2022. Leurs investissements représentaient 48 pour cent de l'ensemble des placements de capitaux du marché suisse de l'assurance. Sur ces 15 assureurs, 12 sont également membres de l'ASA.



La NZIA regroupait 30 assureurs au niveau mondial en 2022. Ceux-ci se sont engagés à assainir leurs portefeuilles d'assurance et de réassurance d'ici 2050 en privilégiant les activités neutres en carbone. Sur l'ensemble des compagnies d'assurances suisses, 14 étaient représentées au sein de l'alliance en 2022. Avec près de 60 milliards de francs, ces entreprises couvraient 52 pour cent environ du volume total des primes déclarées à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma).

Promotion d'objectifs de collaboration

Par ses activités, l'ASA soutient le développement durable et l'augmentation de l'efficacité climatique. En tant que partenaire du réseau de [Swiss Sustainable Finance](#) et supportrice de la NZAOA, l'association entretient des échanges avec les parties prenantes du secteur des services financiers, de l'économie, de la politique, de la science et de la société. En 2022, l'ASA a également profité de son activité au sein du comité consultatif dédié à la finance durable de l'association faîtière economiesuisse pour participer à l'élaboration des [lignes directrices en matière de finance durable pour l'économie suisse](#). De surcroît, l'ASA soutient l'application des Swiss Climate Scores et des recommandations de la TCFD dans le secteur de l'assurance qui visent l'amélioration de la transparence et de la comparabilité concernant les aspects climatiques aux niveaux national et international.

La Journée des assureurs qui s'est tenue en juin 2022 a permis de rassembler 220 personnes des mondes scientifique, politique, économique et de l'administration, toutes invitées par l'ASA pour échanger sur les questions de la durabilité financière. L'exposé de l'économiste politique Christoph A. Schaltegger a été suivi d'une table ronde qui s'est avérée une bonne occasion de présenter et d'expliquer les conditions et le contexte nécessaires à l'exercice d'une assurance et d'une finance durables.

En termes de collaboration avec les universités et les hautes écoles, parallèlement à la poursuite du développement des connaissances sur les répercussions du changement climatique, priorité a été donnée à l'intégration des aspects ESG dans les activités essentielles. L'ASA entend ainsi jouer à l'avenir un rôle accru en matière de promotion des connaissances sur la durabilité dans le secteur de l'assurance. À cette fin, elle collaborera à partir de 2023 avec les PSI, l'initiative financière des Nations Unies. Son adhésion en qualité de supportrice lui permet de suivre ce qu'il se passe le long de la chaîne de valeur de l'assurance.

6.2 Le test de compatibilité climatique PACTA

Dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat, la Suisse s'est fixé pour objectif d'aligner les flux financiers avec un développement à faibles émissions et résilient face au climat. Elle contribue de la sorte aux efforts de limitation de l'augmentation de la température mondiale à moins de 1,5 degré. Le Paris Agreement Capital Transition Assessment, encore appelé « méthode PACTA », offre une approche permettant de mesurer si le secteur suisse de l'assurance est sur la bonne voie avec ses investissements.

En 2022, les assureurs ont une nouvelle fois étaient nombreux à participer au [test climatique PACTA](#) pour la place financière suisse, coordonné pour la troisième fois par l'Office fédéral de l'environnement et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales. Les résultats de l'analyse de différentes classes d'actifs montrent à quels risques climatiques sont exposés les portefeuilles de placement des assureurs.

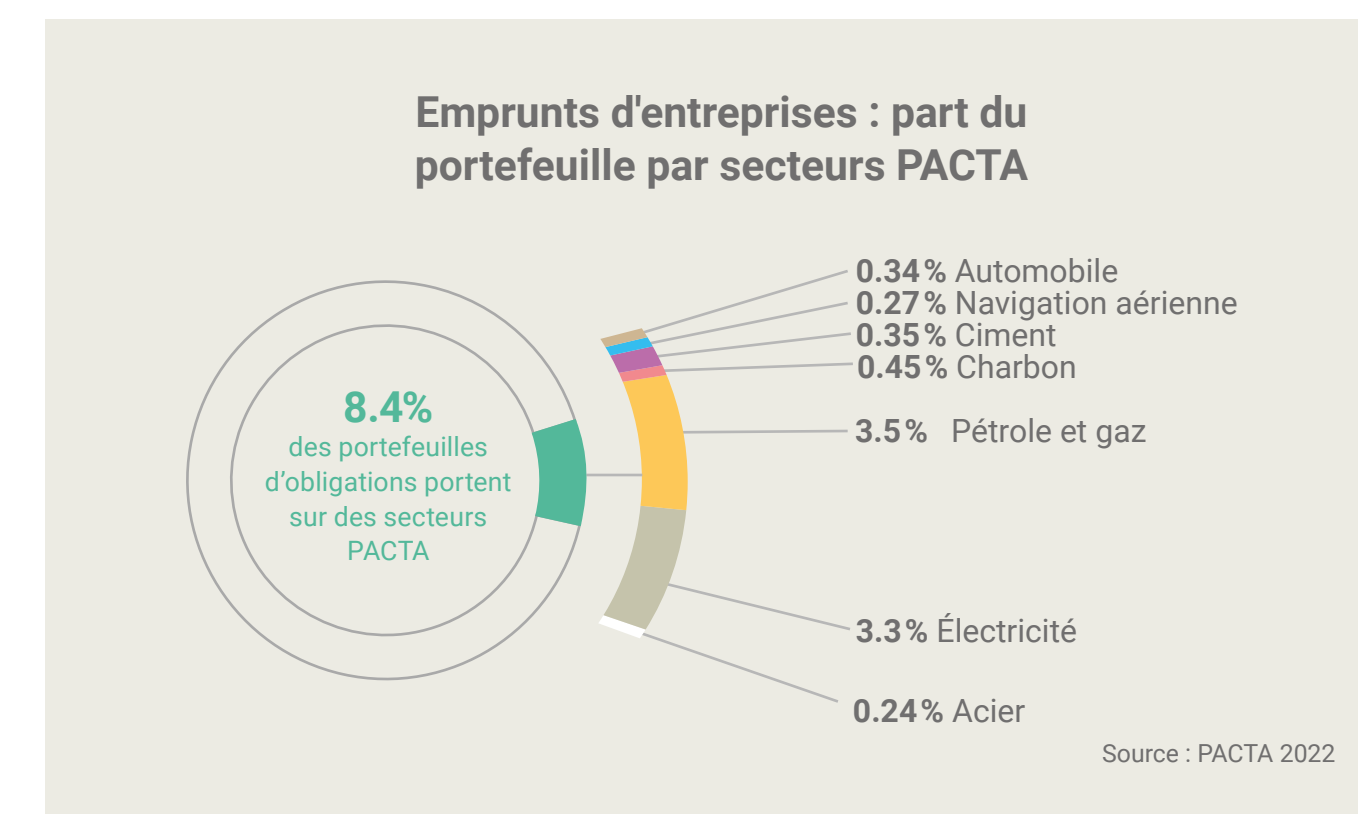
Les données collectées et rapportées par l'ASA sur les placements de capitaux ([voir chapitre 4.2](#)) ne sont pas comparables à celles ressortant du test de compatibilité climatique de l'Office fédéral de l'environnement. Certes, les questions relatives aux placements de capitaux des assu-

reurs privés se recourent en partie ; or, comme l'ASA ne peut se référer qu'aux résultats publiés du test de compatibilité climatique et que ces deux enquêtes ne portent pas sur le même nombre de participants, une comparaison n'aurait tout simplement aucune valeur scientifique.

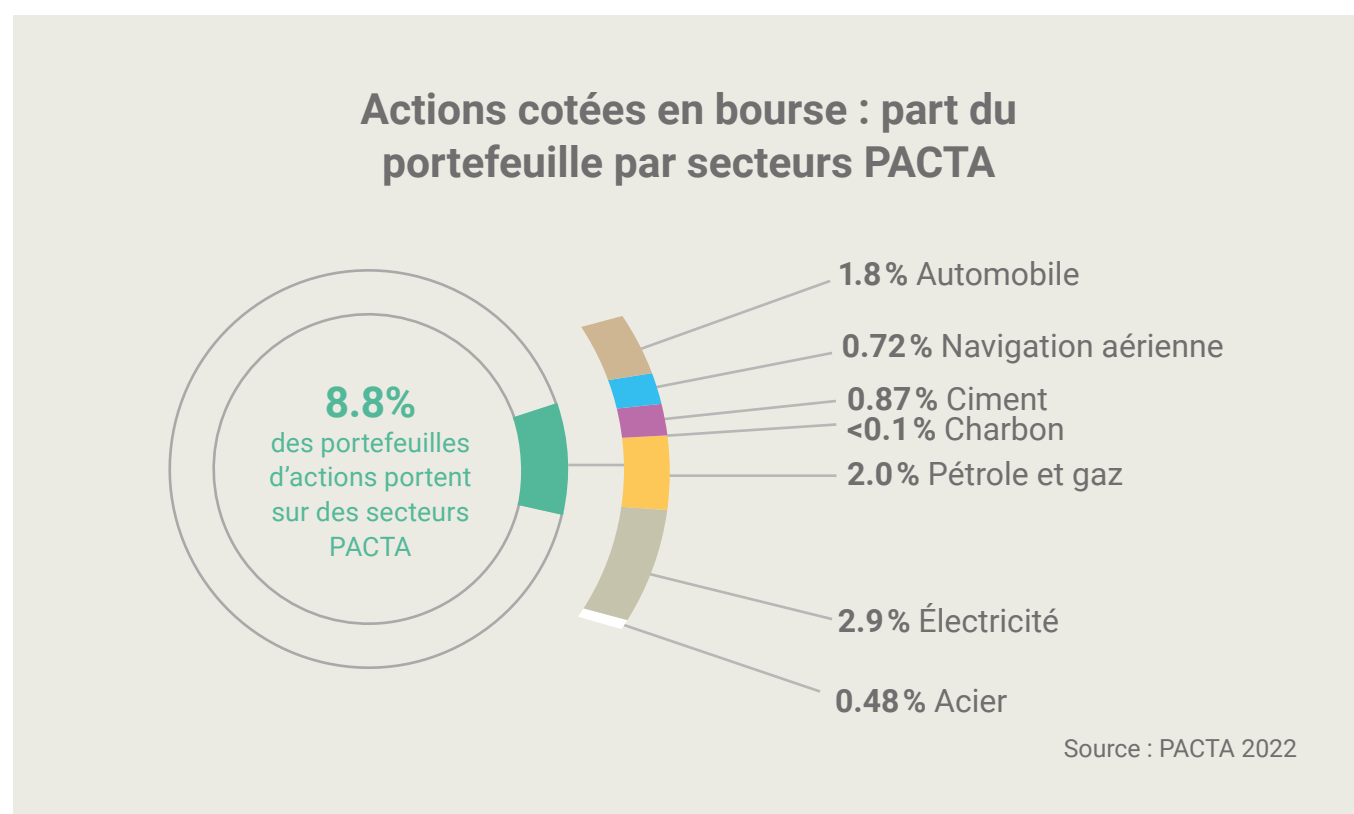
Actions cotées en bourse et obligations d'entreprises

Par rapport aux résultats du deuxième test PACTA réalisé en 2020, la valeur de marché des portefeuilles de placement de capitaux communiquée par les assureurs s'est étoffée de près de 100 milliards de francs et s'est établit désormais à 342 milliards de francs. Sur cette somme, 77 pour cent au total concernaient les classes d'actifs Actions et Obligations d'entreprises. Avec une valeur de marché de respectivement 47 milliards de francs pour les actions et 210 milliards de francs pour les obligations d'entreprises, ces dernières en représentaient l'essentiel. En outre, des fonds ont été pris en compte à hauteur de 4,7 milliards de francs.

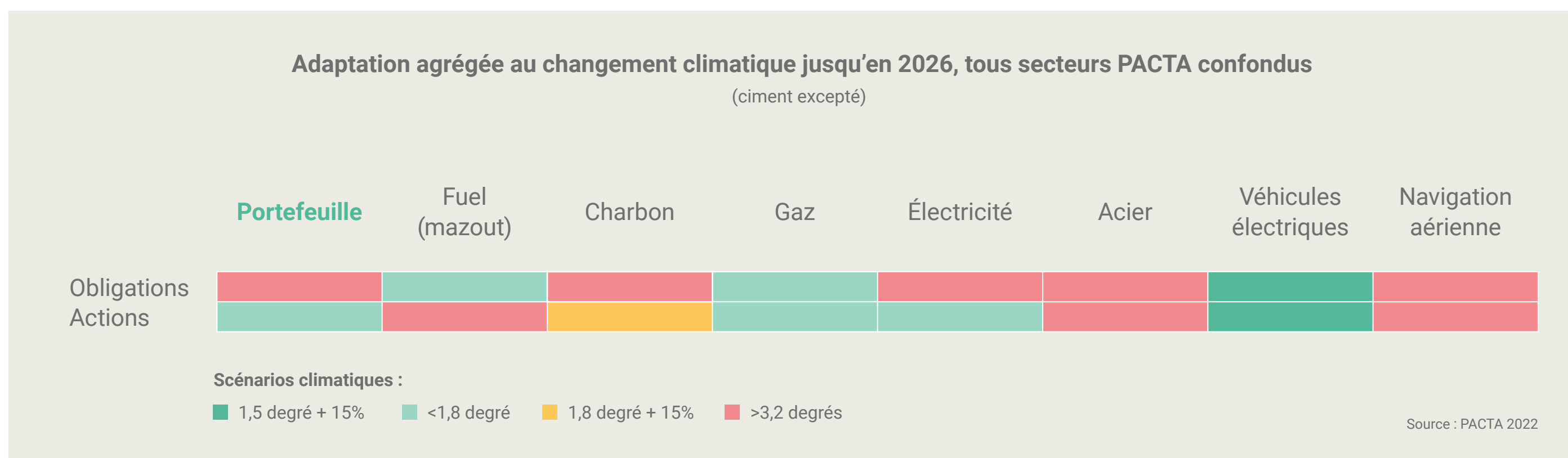
Au niveau sectoriel, il ressort de l'examen des portefeuilles composés d'obligations d'entreprises que près de 8,5 pour cent étaient investis dans des secteurs à haute intensité de carbone, dont 3,5 pour cent consistaient en des obligations d'entreprises de l'industrie pétrolière et gazière.



Quant à la part investie dans la production d'électricité, elle s'élevait à 3,3 pour cent et était donc à peu près équivalente. Par rapport aux indices de référence internationaux, les portefeuilles d'assurance ont globalement affiché des volumes d'investissement plus faibles dans les secteurs critiques pour le climat. Néanmoins, les secteurs à haute intensité de carbone ont contribué à hauteur de 70 pour cent à l'empreinte carbone des obligations d'entreprises du portefeuille ; le constat est similaire concernant les actions. Avec 8,8 pour cent, la part des investissements dans



les secteurs à forte intensité carbone n'était que légèrement supérieure à celle des obligations d'entreprises. Un tiers de cette part (3 pour cent environ) revenait à la production d'électricité, suivie par les entreprises pétrolières et gazières (2 pour cent) et celles du secteur automobile (1,8 pour cent). Au global, les actions des secteurs à forte intensité carbone ont généré 66 pour cent de l'empreinte carbone totale.



Une analyse de scénarios a en outre permis d'évaluer la résistance des portefeuilles d'assurance au changement climatique pour les cinq prochaines années. Elle repose sur une estimation de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre pour chaque entreprise du portefeuille. Ces données ont été soumises à cinq scénarios climatiques différents. L'analyse des risques technologiques donne une image mitigée. Ainsi, en dépit d'un recul de l'engagement dans les combustibles fossiles, les entreprises demeurant dans le portefeuille des assureurs se situent presque toutes ettement au-dessus d'un réchauffement de 2,7 degrés.

Les capacités d'extraction des sociétés pétrolières dans lesquelles les assureurs détiennent une participation par le biais d'actions et d'obligations vont plus que tripler d'ici 2026 par rapport à aujourd'hui. Pour les entreprises qui produisent du gaz naturel, la capacité de production sera multipliée par 2,5 au cours de la même période. En revanche, les assureurs enregistrent de bons résultats avec leurs investissements dans la production d'électricité à partir de charbon et leurs participations dans les énergies renouvelables. Ces deux branches devraient atteindre le zéro net au plus tard en 2024.

Portefeuilles immobiliers et hypothécaires

En 2022, les assureurs ont soumis 5615 bâtiments (2020 : 7263) 12 portefeuilles hypothécaires (2020 : 8). Comme lors du test précédent, les bâtiments de ces deux segments sont essentiellement utilisés à des fins d'habitation. Par rapport aux chiffres fournis en 2020, la qualité des données s'est nettement améliorée, en particulier celle concernant les biens immobiliers détenus directement. Pour 95 pour cent des biens immobiliers, les données obligatoires ont été communiquées dans leur intégralité. Et des données plausibles sur les rénovations étaient disponibles pour 86 pour cent d'entre eux. La valeur médiane des émissions de CO₂ des portefeuilles de biens immobiliers détenus directement a légèrement fléchi et s'établit à 14,8 kg/m² (2020 : 15,2 kg/m²). Ainsi, l'intensité moyenne en CO₂ des biens immobiliers détenus par les compagnies d'assurances demeure en 2021 inférieure aux objectifs de neutralité carbone pour l'ensemble du parc immobilier suisse en 2050.

Au regard des plans d'assainissement soumis pour les cinq prochaines années, un bilan de la compatibilité climatique a en outre été calculé jusqu'en 2050. En moyenne, tous assureurs confondus, la part des mesures d'assainissement prévues d'ici 2026 pour les toits (40,1 pour cent),

les façades (37,1 pour cent), les fenêtres (38,9 pour cent), les sols (12,5 pour cent), les remises en état (46,7 pour cent) et les rénovations des systèmes de chauffage (14,1 pour cent) se situe dans une fourchette à deux chiffres. Ces différentes mesures permettent déjà d'atteindre une réduction des émissions de CO₂ de 9,2 kg/m² d'ici 2050, soit une réduction de 38 pour cent. En conséquence, le secteur peut attester de bons résultats en matière d'impact climatique des biens immobiliers qu'il détient directement. Toutefois, l'objectif de neutralité carbone en 2050 ne saurait être atteint sans rénovations complémentaires.

Pour le segment des hypothèques, les émissions annuelles de CO₂ [en kg/m²] s'élèvent en moyenne à 30,8 kilogrammes. Les participants issus de l'assurance se situent ainsi au-dessus des objectifs de réduction requis. Les émissions de CO₂ de l'ensemble du portefeuille sont deux fois supérieures aux 15,7 kilogrammes qui définissent la compatibilité climatique pour l'année de référence 2021. Il n'est pas possible de se prononcer sur les mesures d'assainissement. En leur qualité de créanciers hypothécaires, les assureurs ne disposent actuellement d'aucune donnée en la matière, car les propriétaires immobiliers ne fournissent des informations sur les assainissements prévus – dans le meilleur des cas – que lors d'opérations de refinancement.

PARIS AGREEMENT CAPITAL TRANSITION ASSESSMENT (PACTA)

PACTA est un logiciel en source ouverte (open source) qui mesure la conformité des portefeuilles d'investissement avec les objectifs de l'Accord de Paris, ceci à la lumière de différents scénarios climatiques. En matière de placements financiers, l'analyse porte sur huit secteurs à fortes émissions de gaz à effet de serre : électricité, pétrole, gaz, extraction du charbon, automobile, acier, ciment et navigation aérienne. Tous ensemble, ils sont responsables de 75 à 80 pour cent des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. L'évaluation des portefeuilles de placement repose sur des feuilles de route technologiques élaborées au regard de cinq scénarios de changement climatique, définis entre autres par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Agence internationale de l'énergie. L'outil PACTA compare ces scénarios avec les plans de production pour les cinq prochaines années de toutes les entreprises comprises dans le portefeuille.

Par ailleurs, depuis 2020, le rapport PACTA coordonné au niveau suisse évalue également l'impact climatique des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses. L'analyse repose sur un objectif de neutralité carbone pour l'ensemble du parc immobilier suisse.

6.3 Communication sur la durabilité

À l'instar de leurs parties prenantes – des responsables politiques et des autorités de surveillance au grand public, en passant par l'économie réelle, les actionnaires et les investisseurs institutionnels – les assureurs ont besoin d'informations sur la durabilité qui soient fiables, claires et facilement accessibles. En conséquence, les acteurs du secteur publient dans leur grande majorité des rapports sur la durabilité.

Les assureurs exerçant à l'international appliquent souvent plusieurs corpus de règles qui se sont affirmés comme bonnes pratiques (*best practices*) en matière d'établissement de rapports sur la durabilité. Il s'agit notamment d'approches et de normes volontaires telles que les directives de la [Global Reporting Initiative \(GRI\)](#), du [Pacte mondial des Nations Unies](#) ou de l'[Integrated Reporting Framework](#). D'autres comptes-rendus sont publiés spontanément lors de rapports sur l'avancement des engagements pris dans le cadre d'initiatives de durabilité telles que les PSI, les PRI ou en qualité de membre d'alliances zéro net ou encore pour la publication de la TCFD ou du [CDP](#).

Les obligations légales

En s'inspirant des recommandations de la TCFD, la Finma a concrétisé dès 2021 les exigences en matière de transparence relatives aux risques

financiers en lien avec le climat lors de la révision de sa « [Circulaire 2016/2 Publication - Assureurs](#) ». Au niveau national, le contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables participera également à l'amélioration de la transparence et de la comparabilité des entreprises au regard des questions de durabilité et des objectifs climatiques. L'ordonnance relative au rapport des entreprises sur les questions climatiques précise les obligations de publication.

Les groupes d'assurance suisses disposant de filiales au sein de l'UE doivent en outre se conformer aux réglementations européennes. En conséquence, l'[Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles \(Eiopa\)](#) a publié des recommandations sur les principales difficultés liées au changement climatique que le secteur de l'assurance sera amené à surmonter. Celles-ci se répercutent sur des corpus de règles comme Solvabilité II ou le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own risk and solvency assessment, ORSA*) ainsi que sur les mesures de publication qui en découlent. Par ailleurs, les normes de l'UE concernant la publication d'informations liées à la durabilité comprennent des directives détaillées portant sur la mise en oeuvre de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD*) qui entre en vigueur l'année prochaine.



Le défi de la gestion des données

En matière de publication d'informations sur la durabilité, la gestion des données reste un défi. Les assureurs sont tributaires de l'exactitude des informations provenant de différentes sources de données externes et internes. Pour rédiger leurs rapports, ils doivent veiller à disposer de données en nombre et en qualité suffisante afin d'aligner leurs produits et leurs services sur les exigences des accords mondiaux sur le climat, l'environnement et la durabilité.

Cela est particulièrement vrai lorsque les opportunités et les risques liés aux critères ESG doivent être quantifiés et traduits en risques financiers. C'est notamment le cas des recommandations de la [TCFD](#) sur lesquelles s'appuient aussi l'ordonnance relative au rapport des entreprises sur les questions climatiques. En collaboration avec PwC, l'ASA a mené une analyse en 2022 pour savoir si les acteurs du secteur rendent des comptes sur la conformité de leurs affaires avec les exigences liées au climat et la forme que prennent ces rapports financiers.

Les rapports TCFD

Il ressort de l'enquête menée sur les placements de capitaux que 29 pour cent des assureurs participants ont publié en 2022 des informations sur les questions climatiques en s'alignant sur les recommandations de la TCFD. Réalisée par la société de conseil PwC en collaboration avec l'ASA, une analyse a porté sur l'examen de sept rapports TCFD accessibles au public de grands assureurs directs et réassureurs datant de 2021.

Même si le degré de maturité de ces rapports doit encore être amélioré, cette analyse montre que la question des difficultés liées au reporting climatique a déjà fait l'objet d'intenses réflexions. La majorité des entreprises ont appliqué l'ensemble des recommandations de la TCFD. Toutefois, des différences significatives sont apparues entre les diverses dimensions des recommandations de la TCFD en matière de publication. Dans les catégories Gouvernance, Stratégie, Gestion des risques ainsi que Indicateurs et objectifs en particulier, la mise en oeuvre ne présentait pas le même degré de maturité. Les potentiels d'optimisation identifiés

dans ces quatre domaines ont donné lieu à des discussions afin de définir des mesures d'amélioration. La performance dans la cinquième catégorie, les principes pour un reporting efficace, a été jugée bonne pour tous les assureurs examinés sans exception. Dans l'ensemble, la lisibilité des rapports pourrait encore être améliorée ; ils étaient par ailleurs souvent très succincts. Dans certains cas, il manquait ainsi des détails qui auraient été nécessaires pour assurer une transparence totale ou une traçabilité des informations fournies.

Parallèlement à l'analyse des rapports publiés conformément aux recommandations de la TCFD, PwC a initié le développement d'un outil d'auto-évaluation de la TCFD à l'intention du secteur. Il s'agit de donner aux compagnies d'assurances des clés pour optimiser leurs rapports et de les encourager en ce sens. Cet outil d'auto-évaluation permet d'identifier les points forts et les points faibles et de procéder à une comparaison sectorielle. Début 2023, l'ASA invitera ses compagnies membres à un test pilote avec comme objectif la poursuite de la simplification et de l'amélioration de la publication de rapports conformes aux recommandations de la TCFD.

Glossaire

Notion	Explication	Notion	Explication
AVS	Assurance vieillesse et survivants	PRI	Principles for Responsible Investments – Principes pour l’investissement responsable
Critères ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance - prise en compte de critères environnementaux (environnemental), sociaux (social) et de gestion responsable de l'entreprise (gouvernance)	PSI	Principles for Sustainable Insurance – Principes pour une assurance responsable
Dialogue actionnarial (engagement)	Influence active des investisseurs sur les processus de décision des entreprises	Risques de transition	Risques liés à la transition vers une économie dite bas carbone (par exemple, perte ou gain de valeur, changements dans la politique, la réglementation, la technologie et les préférences des consommateurs)
ERM	Système de gestion des ressources de l’entreprise (de l’anglais, <i>Enterprise Resource Management System</i>) – logiciel de gestion des actifs et des ressources d'une entreprise	Scope 1	Émissions directes de gaz à effet de serre découlant de l’exploitation de l’entreprise elle-même
LCA	Loi sur le contrat d’assurance	Scope 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre causées par l’énergie achetée (par les fournisseurs d’énergie)
LPP	Prévoyance professionnelle	Scope 3	Émissions indirectes de gaz à effet de serre causées en amont et en aval de la chaîne d’approvisionnement par des tiers (selon le GHG Protocol , A corporate Accounting and Reporting Standard, p. 25)
NZAOA	Net-Zero Asset Owner Alliance	SDG	Sustainable Development Goals – Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD)
NZIA	Net-Zero Insurance Alliance	Souscription (underwriting)	Décision de souscription en matière d'assurance directe et de réassurance, examen et évaluation des risques de (ré)assurance, fixation d'une prime appropriée
ODD	Objectifs de développement durable des Nations Unies (de l’anglais <i>Sustainable Development Goals – SDG</i>)	TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures – Groupe de travail sur la publication d’informations financières relatives au climat
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment – évaluation des placements de capitaux conformément aux objectifs de l’Accord de Paris		
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials – Partenariat pour l’établissement du bilan des émissions de gaz à effet de serre dans l’industrie financière		
PNUE IF	Programme des Nations Unies pour l'environnement - Initiative Finance – United Nations Environment Programme Finance Initiative		

- 1 Préambule
- 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l’assurance
- 4 La durabilité et l’exercice de notre activité
- 5 La durabilité en entreprise
- 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances



À propos de l'ASA et de ce rapport

L'Association Suisse d'Assurances ASA représente les intérêts de l'assurance privée aux niveaux national et international. Elle compte 70 membres environ, des assureurs directs et des réassureurs actifs à l'international ainsi qu'un certain nombre d'assureurs actifs uniquement sur le marché domestique et spécialisés dans les assurances de choses, les assurances-vie ainsi que les assurances en maladie complémentaire.

Le secteur compte au nombre des branches économiques les plus performantes et les plus génératrices de valeur ajoutée. Les assureurs privés emploient quelque 50 000 collaborateurs en Suisse. Forts de leur expertise dans la couverture des risques et la prévention des sinistres, les assureurs privés assument une responsabilité économique : ils contribuent à la stabilité du système économique et à la prospérité de la Suisse. C'est la raison pour laquelle l'Association Suisse d'Assurances s'engage en faveur d'une évolution durable du secteur et de ses sites.

Depuis 2020, l'ASA établit un rapport annuel sur l'activité sectorielle en matière de durabilité. Le présent rapport porte sur les activités de l'Association Suisse d'Assurances ASA et de l'ensemble du secteur en 2022.

Les données consolidées dans le présent rapport ont été collectées au niveau des compagnies et englobent, à l'instar du Rapport 2021 sur la

durabilité, la majeure partie des compagnies d'assurances suisses. La participation à cette enquête étant facultative, les données sont difficilement comparables d'une année à l'autre, car les échantillons ne sont pas toujours les mêmes. Par ailleurs, en 2022, les données ont été collectées pour la première fois au moyen d'un outil de sondage et d'une programmation de filtres. Cela peut entraîner un changement dans la manière de remplir le questionnaire.

Les données collectées mentionnées aux chapitres Placements de capitaux, Gestion environnementale des entreprises et Transformation, Transparence et Transfert de connaissances se rapportent à la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (exceptions : huit assureurs privés avec un exercice comptable différent dans le chapitre sur la gestion environnementale des entreprises). La collecte des données pour les indicateurs du chapitre Monde du travail a été effectuée à la date de référence du 31 décembre 2022.

Le rapport 2022 sur la durabilité est publié en allemand, anglais et français. Les indicateurs-clés sur la durabilité sont également disponible en italien. Vous trouverez des informations complémentaires sur l'association faïtière des assureurs privés suisses sur svv.ch.

- 1 Préambule
- 2 Indicateurs-clés sur la durabilité
- 3 La durabilité au sein du secteur suisse de l'assurance
- 4 La durabilité et l'exercice de notre activité
- 5 La durabilité en entreprise
- 6 Transformation, transparence et transfert de connaissances

Glossaire

Rapport 2022 sur la durabilité

© 2023 Association suisse d'assurances

Éditeur :

Association Suisse d'Assurances ASA
Commission Durabilité

Contact:

Kristine Schulze, chargée de la durabilité
kristine.schulze@svv.ch, Tél. +41 44 208 28 17

Direction de projet :

Deborah Keller

Évaluation des données et collaboration au contenu :

Michele Salvi et Yanick Auchli

Rédaction de la version finale :

Lisa Schaller

Traductions :

FR : [Christine Reversac Baudry](#), EN : [Supertext AG](#)

Concept graphique :

[KLAR](#), Zürich

Association Suisse d'Assurances

Conrad-Ferdinand-Meyer-Strasse 14, CH-8002 Zurich
Tél. +41 44 208 28 28, info@svv.ch

svv.ch

[LinkedIn SVV](#)

Toutes les éditions du rapport sont consultables [ici](#).

Clause de non-responsabilité :

Le contenu du présent rapport sur la durabilité a fait l'objet de recherches soignées. Toutefois, l'ASA n'assume aucune responsabilité quant à l'exhaustivité, l'exactitude ou la précision des déclarations ou des estimations qu'il contient, ni quant à leur réalisation effective. Le rapport sur la durabilité reflète la situation à fin décembre 2022. Les modifications survenues entre décembre 2022 et la date de la publication ne sont pas prises en compte.